

**MEMORIAL**

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 213****27 avril 1996****SOMMAIRE**

Acinemot S.A., Luxembourg . . . . .	page 10184	Investolux S.A., Luxembourg . . . . .	10212
AEB International Portfolios Management Company S.A., Luxembourg . . . . .	10185	Joint S.A., Luxembourg . . . . .	10212
Agrami S.A., Luxembourg . . . . .	10186	Kenross Lux S.A., Luxembourg . . . . .	10213
Alpinist S.A., Grevenmacher . . . . .	10216	Knox Holding S.A., Luxembourg . . . . .	10212
Artotal S.A., Luxembourg . . . . .	10186	Kyle-Stone Holdings S.A., Luxembourg . . . . .	10212
Asturias Holdings S.A., Luxembourg . . . . .	10186	Lauriane Investissements Internationaux S.A., Luxembourg . . . . .	10212
Autowaschstrassen Foetz, GmbH, Luxembg 10184,	10185	Lorma Kreation S.A., Troisvierges . . . . .	10190
Banque Degroof Luxembourg S.A., Luxembourg	10187	Marlux S.A., Luxembourg . . . . .	10213
Bati-Finance Holding S.A., Uebersyren . . . . .	10186	Meir S.A., Luxembourg . . . . .	10210
Boulangerie Val Fleuri S.A., Luxembourg . . . . .	10181	Messagerie Maritime Luxembourgeoise S.A., Luxembourg-Kirchberg . . . . .	10213
Buchinvest AG, Luxembourg . . . . .	10188	Merignac Finance S.A., Luxembourg . . . . .	10213, 10214
Castellani Frères, S.à r.l., Esch-sur-Alzette . . . . .	10181	Mersch Holding S.A., Roder . . . . .	10190
Cenid, S.à r.l., Luxembourg-Senningerberg . . . . .	10183	M.Group International S.A., Luxembg-Kirchberg	10218
Cocx Luxembourg S.A., Bertrange . . . . .	10187	Milu S.A., Luxembourg . . . . .	10223
Colab Holding S.A., Luxembourg . . . . .	10187	Nancilux S.A., Luxembourg . . . . .	10222
Computec S.A., Luxembourg . . . . .	10188	N.J. S.A., Bascharage . . . . .	10222
Dageraad Investments S.A., Luxembourg . . . . .	10189	Noble International S.A., Luxembourg . . . . .	10223
Danismac S.A., Luxembourg . . . . .	10189	OPS Holding S.A., Luxembourg . . . . .	10223
(Den) Dekker, S.à r.l., Junglinster . . . . .	10189	Patrifam S.A., Luxembourg . . . . .	10224
Distri-Tech S.A. . . . .	10203	Petite Souris, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	10224
Dr. Stange International AG, Wintger . . . . .	10200	Play TV Holding S.A., Luxembourg . . . . .	10189
Ecotrade S.A., Luxembourg . . . . .	10202, 10203	(Le) Postillon Auberge-Restaurant, S.à r.l., Echternach . . . . .	10197, 10198
Epicerie Victor Hugo, S.à r.l., Esch-sur-Alzette . . . . .	10204	Power Investment S.A., Luxembourg . . . . .	10224
E.S.T. S.A., Howald . . . . .	10204	Risk & Insurance Services S.A., Luxembourg . . . . .	10178
Etimine S.A., Luxembourg . . . . .	10204, 10206	Retec International Finance, S.à r.l., Weidingen . . . . .	10197
Euro-Composites Systems S.A., Echternach . . . . .	10201	Retec, S.à r.l., Weidingen . . . . .	10197
Europäische Hypothekenbank S.A., Luxbg 10207,	10208	Royal Wings Holding S.A., Luxembourg . . . . .	10178
Farcobel Europe S.A., Luxembourg . . . . .	10214	Samer Invest S.A., Luxembourg . . . . .	10179
Figaro Coiffures S.A., Luxembourg . . . . .	10206	Saran S.A., Luxembourg . . . . .	10178
Finanziaria da Vinci S.A., Luxembourg-Kirchberg	10208	Scaht Investissement S.A., Wiltz . . . . .	10201
Fondation Bethesda, Etablissement d'utilité publique, Wormeldange . . . . .	10184	Sepimel S.A., Luxembourg . . . . .	10179
Gap Institut S.A., Luxembourg . . . . .	10209	Siande Investissements S.A., Luxembourg . . . . .	10189
Gebelux S.A., Weiswampach . . . . .	10190	SLLS, Société Luxembourgeoise de Location de Services, S.à r.l., Trintange . . . . .	10179, 10180
Gesellschaft für die Förderung des Presse- und Verlagswesens, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	10209	Sobetho S.A., Luxembourg . . . . .	10180
G.H.T. S.A., Luxembourg . . . . .	10209	Société Européenne pour la Sécurité des Routes S.A., Schifflange . . . . .	10180
Ginge-Kerr Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	10209	Soluchapes, S.à r.l., Bereldange . . . . .	10181
Grassetto Finance (Holding) International S.A., Luxembourg . . . . .	10203	Sonntag-Clement Armand, S.à r.l., Hesperange . . . . .	10181
(The) Hedge Fund (£), Sicav, Luxembourg . . . . .	10182	StarGazer Holding S.A., Luxembourg . . . . .	10181
Hope Marketing S.A.H., Luxembourg . . . . .	10198, 10199	Steffen Paul, Grevenmacher . . . . .	10181
Hydro Aluminium Clervaux S.A., Clervaux-Eselborn . . . . .	10194, 10197	Supreme Corporation Limited, Sheffield . . . . .	10182
Immobilière Eurolux, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	10209	Tabagro, S.à r.l., Rombach-Martelange . . . . .	10190
Immobiild S.A., Luxembourg . . . . .	10219	Transport Wartungs- und Service AG, Luxembg	10182
Imprimerie Fernand Quintus, S.à r.l., Luxembourg	10210	Ubam International Services S.A., Luxembourg . . . . .	10182
Intergraphic, S.à r.l., Roodt-sur-Syre . . . . .	10211	Vanguard International S.A., Luxembourg . . . . .	10183
International Chemistry Association S.A., Luxbg	10211	V-Pile Technology (Luxembourg) S.A., Luxembg	10183
Internationale de Langues, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	10211	Willemijn Houdstermaatschappij B.V., Luxembg	10183

**RISK & INSURANCE SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, rue Emile Bian.  
R. C. Luxembourg B 33.393.

—  
*Extrait de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 16 novembre 1995*

Le Conseil d'Administration a élu comme nouvel administrateur et comme nouveau Président du Conseil d'Administration Monsieur Ernst Jansen, Executive Director, EUREKO B.V., demeurant à Entrada 111, 1096 EA Amsterdam, Pays-Bas, en remplacement de Monsieur Rolf Hof, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RISK & INSURANCE SERVICES S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 1996, vol. 476, fol. 58, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07332/267/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 1996.

---

**ROYAL WINGS HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 18.408.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société tenue à Luxembourg, le 5 février 1996*

Le Conseil d'Administration a le profond regret d'acter le décès survenu le 21 décembre 1995 de Monsieur Paul Lenoir, Administrateur de la société.

En vertu de l'article 51 de la loi sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration nomme comme nouvel Administrateur, sous réserve légale d'approbation de la nomination par la prochaine Assemblée Générale:

Monsieur Ali Asghar Sherwani, employé privé, résidant 99, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 1999.

Pour copie conforme

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 1996, vol. 476, fol. 59, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07333/714/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 1996.

---

**SARAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 17.623.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 21 février 1996, vol. 476, fol. 74, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(07335/009/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 1996.

---

**SARAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 17.623.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 4 mai 1995 à 11.00 heures à Luxembourg*

L'Assemblée prend acte de la démission de M. Jean Pierson, Administrateur et le remercie pour sa précieuse collaboration.

L'Assemblée Générale décide de nommer en son remplacement, Monsieur Yvan Juchem, Administrateur de Sociétés, demeurant à L-8832 Rombach, 1, rue Belle-Vue, qui terminera le mandat de l'Administrateur démissionnaire. Son mandat viendra donc à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 1997.

Pour copie conforme

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 1996, vol. 476, fol. 74, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07336/009/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 1996.

---

**SAMER INVEST S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 45.562.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 22 décembre 1995, que:

- Le siège social de la société a été transféré de L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

- BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg a été nommée commissaire aux comptes de la société, en remplacement de la SOCIETE FIDUCIAIRE DE LA COMMUNAUTE S.A., commissaire aux comptes démissionnaire.

Son mandat prendra fin à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 1999.

- La cooptation de Monsieur Aves Schmit au poste d'administrateur de la société a été ratifiée. Son mandat prendra fin à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 1999.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 1996, vol. 476, fol. 73, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(07334/595/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 1996.

**SEPIMEL S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 22.553.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 21 février 1996, vol. 476, fol. 74, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 1996.

*Pour SEPIMEL S.A.*

*CREGELUX*

*Crédit Général du Luxembourg*

*Société Anonyme.*

*Signature*

*Signature*

(07337/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 1996.

**SLLS, SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE LOCATION DE SERVICES, S.à r.l.,  
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5460 Trintange, 25, rue de Remich.  
R. C. Luxembourg B 5.677.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le sept février.

Par-devant Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

A Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée SLLS, SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE LOCATION DE SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social à L-1521 Luxembourg, 95, rue Adolphe Fischer, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 5.677, constituée sous la dénomination de TOUT A NEUF, S.à r.l., suivant acte reçu en date du 24 mai 1957, publié au Mémorial C numéro 50 de 1957 et dont les statuts ont été modifiés à différentes reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 mars 1991, publié au Mémorial C numéro 367 du 7 octobre 1991.

L'assemblée se compose des trois seuls associés, à savoir:

1. - La société anonyme de droit belge SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE LOCATION DE SERVICES, en abrégé SLLS, ayant son siège social à Florenville (Belgique),

ici représentée par: a) Monsieur Jean-Pierre Van Honacker, administrateur de société, demeurant à Milanefe (Italie);

b) Monsieur Bernard Samyn, administrateur de société, demeurant à Halanzy (Belgique);

agissant tous deux en leur qualité d'administrateurs de la susdite société;

2. - Monsieur Christian Gloire, gérant de société, demeurant à Trintange;

3. - Monsieur Bernard Samyn, prénommé.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter, ainsi qu'il suit, leurs résolutions prises chacune séparément, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme.

*Première résolution*

Les associés décident de transférer le siège social de la société de Luxembourg à Trintange et de modifier, en conséquence, le premier alinéa de l'article quatre des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** Le siège social est établi à Trintange.»

*Deuxième résolution*

Les associés décident de fixer l'adresse de la société à L-5460 Trintange, 25, rue de Remich.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite, les comparants prémentionnés ont tous signé le présent procès-verbal comme suit:

- Monsieur Bernard Samyn, en date du cinq février mil neuf cent quatre-vingt-seize;

- Monsieur Jean-Pierre Van Honacker et Monsieur Christian Gloire avec Nous, notaire, en date du sept février mil neuf cent quatre-vingt-seize.

Signé: J.P. Van Honacker, B. Samyn, C. Gloire, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 1996, vol. 89S, fol. 33, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur* (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 1996.

M. Thyès-Walch.

(07339/233/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 1996.

**SLLS, SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE LOCATION DE SERVICES, S.à r.l.,**

**Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5460 Trintange, 25, rue de Remich.

R. C. Luxembourg B 5.677.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 1996.

M. Thyès-Walch.

(07340/233/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 1996.

**SOBETHO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 49.525.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 février 1996*

«... La démission de leurs mandats d'administrateur de Monsieur Albert Pirotte, Monsieur Roland Schaer et Madame Carine De Tilloux a été acceptée; décharge leur a été donnée pour l'exercice de leurs mandats; ils ont été remplacés par Monsieur Jean-François Delvenne, Directeur de sociétés, résidant à Saint-Georges S/Meuse (Belgique), Madame Lilin Li, Directeur de sociétés, résidant à Renaix (Belgique) et Madame Ling Yan Hong, Administrateur de sociétés, résidant à Bruxelles, qui achèveront leurs mandats; Monsieur Jean-François Delvenne a été nommé Administrateur-Délégué.

La démission de leurs fonctions du Commissaire aux comptes, Fiduciaire Lex Benoy, a été acceptée, décharge leur a été donnée, Monsieur Benoit Mathieu, Expert-Comptable, Charleroi, a été nommé Commissaire aux comptes.»

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 1996, vol. 476, fol. 70, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur* (signé): J. Muller.

(07341/668/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 1996.

**SOCIETE EUROPEENNE POUR LA SECURITE DES ROUTES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3817 Schifflange, Chemin de Bergem.

R. C. Luxembourg B 38.220.

Les comptes annuels au 31 décembre 1993, enregistrés à Luxembourg, le 15 février 1996, vol. 476, fol. 60, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 1996.

*Pour la S.A. SOCIETE EUROPEENNE POUR LA SECURITE DES ROUTES  
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.C.*

(07342/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 1996.

**SOCIETE EUROPEENNE POUR LA SECURITE DES ROUTES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3817 Schifflange, Chemin de Bergem.

R. C. Luxembourg B 38.220.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 15 février 1996, vol. 476, fol. 60, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 1996.

*Pour la S.A. SOCIETE EUROPEENNE POUR LA SECURITE DES ROUTES  
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.C.*

(07343/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 1996.

**SOLUCHAPES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7243 Bereldange, 34, rue du X Octobre.  
R. C. Luxembourg B 16.376.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 15 février 1996, vol. 476, fol. 60, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 1996.

*Pour la S.à r.l. SOLUCHAPES*  
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.C.

Signature

(07344/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 1996.

---

**SONNTAG-CLEMENT ARMAND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5810 Hesperange, 28A, rue de Bettembourg.  
R. C. Luxembourg B 27.641.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 15 février 1996, vol. 476, fol. 60, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 1996.

*Pour la S.à r.l. SONNTAG-CLEMENT ARMAND*  
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.C.

(07345/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 1996.

---

**StarGazer HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 45.644.

Le bilan au 31 mars 1995, enregistré à Luxembourg, le 21 février 1996, vol. 476, fol. 75, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(07346/581/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 1996.

---

**STEFFEN PAUL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6723 Grevenmacher, 5A, rue des Fleurs.  
R. C. Luxembourg B 36.968.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 15 février 1996, vol. 476, fol. 60, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 1996.

*Pour la S.à r.l. STEFFEN PAUL*  
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.C.

Signature

(07347/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 1996.

---

**CASTELLANI FRERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4222 Esch-sur-Alzette, 310, route de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 21.049.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 22 février 1996, vol. 476, fol. 78, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 1996.

Signature.

(07387/552/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 1996.

---

**BOULANGERIE VAL FLEURI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 2, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 46.086.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 15 février 1995, vol. 476, fol. 59, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 1996.

(07382/664/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 1996.

---

**SUPREME CORPORATION LIMITED.**

Siège social: Royaume-Uni, Sheffield S12 3 FJ, 80 Basegreen Road.  
R. C. Luxembourg B 47.133.

La société de droit anglais SUPREME CORPORATION LIMITED, ayant son siège au 80 Basegreen Road, Sheffield S12 3 FJ- Royaume-Uni

décide à dater de la présente, la radiation et la dissolution du bureau de liaison à Luxembourg, immatriculé sous le numéro R. C. Luxembourg B 47.133.

Luxembourg, le 18 février 1996.

R. Freart  
Rapporteur

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 1996, vol. 476, fol. 70, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07348/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 1996.

**THE HEDGE FUND (£), SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 40.694.

*Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of 12 February, 1996*

– The following co-options of Directors are ratified:

Mr Urs Mettler in replacement of Mr James Foster, Mr Alan Alexander Wilson in replacement of Mr Barry Lionel Ching, and Mr Jim Roberts in replacement of Mr Urs Mettler.

– Messrs Alan Alexander Wilson, Jim Roberts, Rafik Fischer and Jan Vanden Bussche are re-elected as Directors to serve until the next Annual General Meeting of Shareholders.

– ARTHUR ANDERSEN & CO., Luxembourg, are re-elected to serve as Authorized Auditor until the next Annual General Meeting of Shareholders.

Certified true copy  
For THE HEDGE FUND (£)  
J. Vanden Bussche  
Director

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 1996, vol. 476, fol. 68, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07349/526/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 1996.

**TRANSPORT WARTUNGS- UND SERVICE A.G., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 10.928.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 7 février 1996, vol. 476, fol. 32, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 1996.

*Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale du 26 janvier 1996*

**AFFECTATION DU RESULTAT**

La perte de LUF 202.833 est reportée sur l'exercice suivant.

La répartition des résultats est conforme à la proposition d'affectation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 1996.

Signature.

(07350/279/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 1996.

**UBAM INTERNATIONAL SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 35.411.

*Extrait de la résolution prise à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 février 1996*

M. François Gautier, Vice-Président de UNION BANCAIRE PRIVEE CBI – TDB, Genève, est nommé comme administrateur supplémentaire jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 1996.

Certifié sincère et conforme  
Pour UBAM INTERNATIONAL SERVICES  
KREDIETRUST  
C. Lamesch                      Signature  
Chef de Service

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 1996, vol. 476, fol. 68, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07351/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 1996.

**V-PILE TECHNOLOGY (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 37.269.

Le bilan au 31 décembre 1991, enregistré à Luxembourg, le 21 février 1996, vol. 476, fol. 73, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
(07352/717/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 1996.

**V-PILE TECHNOLOGY (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 37.269.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 21 février 1996, vol. 476, fol. 73, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
(07353/717/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 1996.

**VANGUARD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.  
R. C. Luxembourg B 24.961.

*Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of October 9th, 1995*

- the resignation of Mr Germain Menager, Director, be accepted.
- Mr Hubert Hansen, licencié en droit, Mersch, be appointed as Director in his replacement. His mandate will lapse at the Annual General Meeting of 1998.

Certified true copy  
VANGUARD INTERNATIONAL S.A.  
Signature                      Signature  
Director                         Director

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 1996, vol. 476, fol. 68, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(07354/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 1996.

**WILLEMIJN HOUDSTERMAATSCHAPPIJ B.V.**

Siège social: Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 52.353.

A la suite du Conseil d'Administration en date du 1<sup>er</sup> décembre 1995, veuillez noter que le conseil a attribué le pouvoir suivant:

«The Board resolved unanimously to grant a limited power of attorney until the 1st December, 1996 (unless previously revoked) and renewable thereafter by the Board to Mr Olof Staffan Söderblom, with the title «directeur», to represent the company in and out of court and to do any such things and acts and to sign any and all documents which the attorney considers to be in the interest of the Company in connection with any legal proceedings initiated against or by the Company in relation to patents and know how in general to which the Company holds proprietary or derivative rights and the protection thereof in the widest sense.»

Luxembourg, le 12 février 1996.

*Pour WILLEMIJN HOUDSTERMAATSCHAPPIJ B.V.*  
CREGELUX  
Crédit Général du Luxembourg S.A.  
Signature                      Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 1996, vol. 476, fol. 74, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(07355/029/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 1996.

**CENID, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg-Senningerberg.  
R. C. Luxembourg B 8.787.

Les comptes annuels au 31 décembre 1991, enregistrés à Luxembourg, le 31 janvier 1996, vol. 476, fol. 9, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 1996.

(07389/653/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 1996.

**FONDATION BETHESDA, Etablissement d'utilité publique.**

Siège social: L-5480 Wormeldange, 178, rue Principale.

Constituée par acte notariel le 30 juillet 1985 approuvé par arrêté grand-ducal du 28 août 1985 publié au Mémorial C, numéro 302 du 19 octobre 1985.

**COMPTE DE L'EXERCICE 1995**

Recettes		Dépenses	
Dons .....	936.000	Frais de fonctionnement de la Maison Bethesda .....	769.596
Intérêts .....	618.957		
Total .....	1.554.957	Total .....	769.596
Avoir au 1.1.95 .....	13.249.104	Avoir au 31.12.95 .....	14.034.465
Total .....	14.804.061	Total .....	14.804.061

**BUDGET DE L'EXERCICE 1996**

Frais de fonctionnement de la Maison Bethesda .....	1.500.000
Fonds de réserve .....	14.000.000
Total .....	15.500.000

Wormeldange, le 9 janvier 1996.

*Pour le Conseil d'Administration*

J. Schlink J. Hensgen

Enregistré à Grevenmacher, le 15 février 1996, vol. 164, fol. 59, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(07356/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 1996.

**ACINEMOT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 47.273.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 mai 1995 que:

1. Décharge est accordée à l'administrateur démissionnaire, M. Max Petram pour le restant de son mandat.
2. M. Dirk C. Oppelaar, maître en droit, résidant au 10, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, est élu au poste d'administrateur de la société. Il terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 16 mai 1995.

*Pour extrait conforme*

R. P. Pels

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 1996, vol. 475, fol. 35, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(07368/724/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 1996.

**AUTOWASCHSTRASSEN FOETZ, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: Luxemburg.

H. R. Luxemburg B 12.566.

Im Jahre eintausendneunhundertsechundneunzig, am sechzehnten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Frank Baden, mit Amtswohnsitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

- 1) Die Kommanditgesellschaft PAUL WAGNER KG, mit Sitz in Usingen, Deutschland, hier vertreten durch Herrn Paul Wagner, Kaufmann, wohnhaft in Usingen, Deutschland, handelnd in seiner Eigenschaft als alleinzeichnungsberechtigter Komplementär;
- 2) Frau Carol Jay Wagner-Kinross, Hausfrau, wohnhaft in Usingen, Deutschland.

Die hiervor bezeichneten Komparenten erklären, dass sie die alleinigen Anteilsinhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung AUTOWASCHSTRASSEN FOETZ, mit Sitz in Luxemburg (H.R. Luxemburg B 12.566), sind.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 20. November 1974, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 7 vom 15. Januar 1975. Die Satzung wurde zum letzten Mal abgeändert laut Urkunde des unterzeichneten Notar vom 5. Dezember 1989, welche im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 181 vom 1. Juni 1990 veröffentlicht wurde.

Diese Erschienenen erklären, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammenzutreten und fassen einstimmig folgenden Beschluss:

*Einzigter Beschluss*

Die Gesellschafter beschliessen, das Geschäftsjahr der Gesellschaft umzuändern, welches nunmehr am ersten Januar beginnt und am einunddreissigsten Dezember endet.



Die Gesellschafter stellen fest, dass das laufende Geschäftsjahr, welches am 1. Juli 1995 begonnen hat, am 31. Dezember 1995 abgeschlossen wurde.

Infolgedessen wird Artikel 11 der Satzung abgeändert und erhält nunmehr folgenden Wortlaut:

«**Art. 11.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember.

Die Geschäftsführung erstellt für den Abschluss des Geschäftsjahres ein Verzeichnis sämtlicher Vermögenswerte, Forderungen und Verbindlichkeiten. Sie stellt die Bilanz, sowie die Gewinn- und Verlustrechnung unter Berücksichtigung der gesetzlich erforderlichen Rückstellungen auf.»

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. Wagner, C.J. Wagner-Kinross, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 1996, vol. 88S, fol. 88, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 12. Februar 1996.

F. Baden.

(07374/200/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 1996.

**AUTOWASCHSTRASSEN FOETZ, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Foetz.

R. C. Luxembourg B 12.566.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 23 février 1996.

F. Baden.

(07375/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 1996.

**AEB INTERNATIONAL PORTFOLIOS MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 48.806.

Le bilan au 30 septembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 16 février 1996, vol. 476, fol. 64, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 21 février 1996.

Pour AEB INTERNATIONAL PORTFOLIOS MANAGEMENT COMPANY

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

F. Guillaume M. Vermeersch

Premier Conseiller Conseiller principal

(07369/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 1996.

**AEB INTERNATIONAL PORTFOLIOS MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 48.806.

The annual general meeting of shareholders held on January 26, 1996 has decided to allocate the amount available for distribution of DEM 24,245.87 as follows:

Legal reserve	DEM 1,212.00
Brought forward	DEM 23,033.87
	DEM 24,245.87

It has further ratified the co-optation of Mr Piero Grandi appointed director on December 20, 1994 in replacement of Mr David C. Winn, resigning director.

The mandate of the directors Messrs. Peter Heinz, Robert Friedman, Piero Grandi and Jean-Claude Wolter have been renewed for a period of one year. The mandate of the Statutory Auditor, ERNST & YOUNG, has been renewed for the same period.

For AEB INTERNATIONAL PORTFOLIOS MANAGEMENT COMPANY

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

F. Guillaume M. Vermeersch

Premier Conseiller Conseiller principal

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 1996, vol. 476, fol. 64, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07370/006/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 1996.

**AGRAMI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 49.826.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 mai 1995 que:

1. Décharge est accordée à l'administrateur démissionnaire, M. Max Petram pour le restant de son mandat.
2. M. Dirk C. Oppelaar, maître en droit, résidant au 10, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, est élu au poste d'administrateur de la société. Il terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 19 mai 1995.

Pour extrait conforme  
R. P. Pels  
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 1996, vol. 475, fol. 35, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07371/724/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 1996.

---

**ARTOTAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 45.463.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 août 1995 que:

1. Décharge est accordée à l'administrateur démissionnaire, M. Max Petram pour le restant de son mandat.
2. M. Dirk C. Oppelaar, maître en droit, résidant au 10, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, est élu au poste d'administrateur de la société. Il terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 10 août 1995.

Pour extrait conforme  
R. P. Pels  
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 1996, vol. 475, fol. 35, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07372/724/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 1996.

---

**ASTURIAS HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 38.643.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 septembre 1995 que:

1. Décharge est accordée à l'administrateur démissionnaire, M. Max Petram pour le restant de son mandat.
2. M. Dirk C. Oppelaar, maître en droit, résidant au 10, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, est élu au poste d'administrateur de la société. Il terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 20 septembre 1995.

Pour extrait conforme  
R. P. Pels  
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 1996, vol. 475, fol. 35, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07373/724/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 1996.

---

**BATI-FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5380 Uebersyren, 25, rue de la Montagne.  
R. C. Luxembourg B 48.483.

## EXTRAIT

La société BATI-FINANCE HOLDING S.A. a été créée par l'acte du 21 juillet 1994 devant le notaire Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, enregistré à Grevenmacher, en date du 5 août 1994, volume 494, folio 11, case 5.

L'assemblée générale extraordinaire du 23 janvier 1996 a pris acte que Mlle Annick Heinz est nommée comme nouvel administratrice, en remplacement de Monsieur Dostert.

Pour la société BATI-FINANCE HOLDING S.A.  
J. Thönnès  
Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 1996, vol. 476, fol. 59, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07381/664/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 1996.

---

**BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme de droit luxembourgeois.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 25.459.

Le bilan au 30 septembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 20 février 1996, vol. 476, fol. 70, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 22 février 1996.

J.-R. Feidner                      G. Everaert  
*Sous-Directeur                      Administrateur-Directeur*

(07376/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 1996.

**BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme de droit luxembourgeois.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 25.459.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 janvier 1996*

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires décide, à l'unanimité, de donner décharge à Monsieur John Turpel pour ses fonctions d'Administrateur exercées jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 janvier 1995, date d'échéance de son mandat.

Pour extrait conforme  
BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.  
F. de Jamblinne  
*Administrateur-Délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 1996, vol. 476, fol. 70, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(07377/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 1996.

**BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme de droit luxembourgeois.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 25.459.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 janvier 1996*

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, de donner décharge à KPMG AUDIT pour ses fonctions de Réviseur d'Entreprises au cours de l'exercice et décide de renouveler son mandat pour une année.

Pour extrait conforme  
BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.  
F. de Jamblinne  
*Administrateur-Délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 1996, vol. 476, fol. 70, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(07378/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 1996.

**COCX LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Bertrange, 42, rue de Strassen.  
R. C. Luxembourg B 36.577.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 20 février 1996, vol. 476, fol. 70, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Bertrange, le 20 février 1996.

Signatures.

(07390/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 1996.

**COLAB HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 37.969.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 22 février 1996, vol. 476, fol. 79, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 23 février 1996.

*Pour COLAB HOLDING S.A.*  
Y. Chezeaud  
*Administrateur*

(07391/060/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 1996.

**BUCHINVEST A.G., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.  
R. C. Luxembourg B 19.502.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 juillet 1982, acte publié au Mémorial C n° 230 du 28 septembre 1982, modifiée par-devant le même notaire en date du 15 mai 1990, acte publié au Mémorial C n° 420 du 15 novembre 1990, modifiée par-devant le même notaire en date du 27 février 1992, publié au Mémorial C n° 351 du 17 août 1992, mise en liquidation par acte passé par-devant le même notaire en date du 1<sup>er</sup> février 1996, acte en voie de publication.

Le bilan au 31 mai 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 février 1996, vol. 476, fol. 67, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour BUCHINVEST A.G. (en liquidation)*

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

(07383/537/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 1996.

---

**BUCHINVEST A.G., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.  
R. C. Luxembourg B 19.502.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 juillet 1982, acte publié au Mémorial C n° 230 du 28 septembre 1982, modifiée par-devant le même notaire en date du 15 mai 1990, acte publié au Mémorial C n° 420 du 15 novembre 1990, modifiée par-devant le même notaire en date du 27 février 1992, publié au Mémorial C n° 351 du 17 août 1992, mise en liquidation par acte passé par-devant le même notaire en date du 1<sup>er</sup> février 1996, acte en voie de publication.

Le bilan au 31 mai 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 février 1996, vol. 476, fol. 67, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour BUCHINVEST A.G. (en liquidation)*

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

(07384/537/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 1996.

---

**COMPUTEC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.  
R. C. Luxembourg B 36.828.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 22 février 1996, vol. 476, fol. 78, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 1996.

Signature.

(07394/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 1996.

---

**COMPUTEC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.  
R. C. Luxembourg B 36.828.

## EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Annuelle du 22 février 1996 est confirmé l'approbation du bilan, compte de profits et pertes et annexe pour l'exercice se terminant au 31 décembre 1992; affectation du résultat, est confirmé l'approbation du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration et du Rapport du Commissaire aux Comptes pour l'année fiscale 1992, décharge est accordée aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes pour l'année 1992, est confirmé la réélection des Administrateurs, NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., TYNDALL MANAGEMENT S.A. et TRUST INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A. et du Commissaire aux Comptes Bauler Frank jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 1997.

Luxembourg, le 22 février 1996.

*Pour COMPUTEC S.A.*

NATIONWIDE MANAGEMENT S.A.

Société Anonyme

J. A.J. Bout

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 1996, vol. 476, fol. 78, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(07395/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 1996.

---

**DAGERAAD INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 49.176.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 15 septembre 1995 que la démission de M. Max Petram en tant qu'administrateur de la société est acceptée et M. Dirk C. Oppelaar, maître en droit, demeurant au 10, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, est élu nouvel administrateur. Il terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 15 septembre 1995.

Pour extrait conforme  
R. P. Pels

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 1996, vol. 475, fol. 35, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07396/724/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 1996.

---

**DANISMAC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 29.850.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 7 août 1995 à Luxembourg*

L'Assemblée décide d'accepter la démission de Messieurs Maurice Hauptert et Clément Israel comme Administrateur de la société et de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de leur mandat.

L'Assemblée décide de nommer comme nouvel Administrateur:

Monsieur Jacques Tordoer, domicilié à Steinfurt, rue de Hobscheid, 70,  
jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2000.

L'Assemblée décide de nommer M. Georges Bettermann, président du Conseil d'Administration.

Le nombre des Administrateurs passe de quatre à trois.

Pour copie conforme

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 1996, vol. 476, fol. 82, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07397/531/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 1996.

---

**DEN DEKKER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6114 Junglinster, 12, route d'Echternach.  
R. C. Luxembourg B 22.358.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Wiltz, le 22 février 1996, vol. 167, fol. 92, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 1996.

(07398/557/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 1996.

---

**PLAY TV HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue Jean-Pierre Pescatore.  
R. C. Luxembourg B 48.351.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 21 février 1995, vol. 476, fol. 75, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(07329/581/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 1996.

---

**SIANDE INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 38.879.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 21 février 1996, vol. 475, fol. 76, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(07338/581/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 1996.

---

**MERSCH HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9769 Roder, 23A.

R. C. Diekirch B 2.294.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Diekirch, le 27 février 1996, vol. 256, fol. 42, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 27 février 1996.

Signature.

(90324/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 février 1996.

**TABAGRO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Rombach-Martelange.

R. C. Diekirch B 2.804.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1<sup>er</sup> février 1996, vol. 301, fol. 2, case 6/2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour TABAGRO, S.à r.l.

CABINET FIDUCIAIRE PLETSCHETTE & MEISCH

Signature

(90328/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 février 1996.

**GEBELUX, Société Anonyme.**

Siège social: L-9990 Weiswampach, 12, route de Clervaux.

*Réunion du conseil d'administration du 19 décembre 1995*

Le conseil d'administration, agissant en vertu des pouvoirs lui conférés par les statuts et par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, nomme

Monsieur Degesves, demeurant 124, rue du Commerce à B-5340 Finey,

et Monsieur Theissen, demeurant rue de l'Etang à B-4780 Recht,

comme administrateurs-délégués pourvus des pouvoirs prévus par les statuts pour une durée de 6 ans.

Signatures.

*Réunion du conseil d'administration du 19 décembre 1995*

Le conseil d'administration, agissant en vertu des pouvoirs lui conférés par les statuts et par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, nomme Michel Ory, économiste, demeurant à B-5340 Gesves, comme directeur avec pouvoir de signature individuelle jusqu'au montant de cent cinquante mille francs luxembourgeois (150.000,- LUF). Pour les montants dépassant cette limite, la signature conjointe d'un administrateur-délégué et du directeur est requise.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Enregistré à Clervaux, le 12 février 1996, vol. 204, fol. 34, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): R. Schmit.

(90333/667/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 février 1996.

**LORMA KREATION S.A., Société Anonyme,  
(anc. KÜCHEN LORENZ DRIES, S.à r.l.).**

Siège social: L-9911 Troisvierges, 38-40, rue de Wilwerdange.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le neuf février.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1.- Monsieur Lorenz Dries, commerçant, demeurant à B-4780 St Vith, Pulverstrasse 11A;

2.- Madame Margot Lemaire, sans profession, demeurant à B-4780 St Vith, Pulverstrasse 11A;

3.- Mademoiselle Natascha Dries, employée privée, demeurant à B-4780 St Vith, Pulverstrasse 11A,

ici représentée par son père Monsieur Lorenz Dries, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 février 1996.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Monsieur Lorenz Dries et Madame Margot Lemaire, agissant en tant que seuls associés de la société à responsabilité limitée KÜCHEN LORENZ DRIES, S.à r.l., avec siège social à Troisvierges, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg, en date du 2 avril 1991, publié au Mémorial C, page 17793 en 1991.

Madame Margot Lemaire, prénommée, déclare par la présente céder deux parts sociales (2) sur les vingt parts sociales (20) lui appartenant dans la société KÜCHEN LORENZ DRIES, S.à r.l. à Mademoiselle Natascha Dries, prénommée, au prix convenu entre parties, ce dont quittance.

Monsieur Lorenz Dries, prénommé, agissant en sa qualité de gérant de la susdite société, déclare accepter la présente cession de parts au nom de la société.

Suite à cette cession de parts, Monsieur Lorenz Dries, Madame Margot Lemaire et Mademoiselle Natascha Dries, sont les seuls associés de la société KÜCHEN LORENZ DRIES, S.à r.l., et agissant en tant que seuls associés de la susdite société, ont pris la résolution suivante:

Suite à la cession de parts ci-avant énoncée, la répartition des parts sociales est désormais la suivante:

1.- Monsieur Lorenz Dries, prédit, quatre-vingts parts sociales	80
2.- Madame Margot Lemaire, prédite, dix-huit parts sociales	18
3.- Mademoiselle Natascha Dries, prédite, deux parts sociales	2
Total des parts sociales	100

Monsieur Lorenz Dries, préqualifié, en sa qualité de gérant déclare donner par la présente sa démission de gérant de la prédite société avec effet immédiat.

Ensuite, les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, laquelle réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour:

#### *Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social à concurrence de LUF 750.000,-, par création de 150 parts sociales nouvelles, souscrites par les anciens associés, en proportion de leur participation actuelle dans la société, intégralement libérées par des versements en espèces.

2. Modification correspondante de l'article 6 des statuts.

3. Changement de la dénomination sociale de la société en LORMA KREATION S.A. et modification correspondante de l'article 3 des statuts.

4. Transformation de la forme de la société à responsabilité limitée en société anonyme, transformation des 250 parts sociales en autant d'actions, ainsi qu'adoption des statuts de la société transformée.

5. Ajoute à l'objet social de la société.

6. Nomination d'un conseil d'administration et d'un commissaire aux comptes.

7. Acceptation de la démission avec effet immédiat du gérant et sa décharge.

8. Nomination de Monsieur Lorenz Dries comme administrateur-délégué.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes qu'elle a priées au notaire d'acter comme suit:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de sept cent mille francs luxembourgeois (750.000,- LUF), pour le porter de son montant initial de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF) à un montant total d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), par la création de cent cinquante (150) parts sociales nouvelles de cinq mille francs (5.000,- LUF) chacune.

L'assemblée décide que la souscription des cent cinquante parts sociales nouvelles (150) se fera par les anciens associés, en proportion de leur participation actuelle dans la société.

Les nouvelles parts ont les mêmes droits et obligations que les parts existantes.

L'assemblée décide que la libération de toutes les parts sociales ainsi souscrites se fera par l'incorporation d'un montant actuel des fonds propres de la société et en contrepartie d'un versement en espèces pour le résidu.

Attendu qu'il résulte du rapport du réviseur d'entreprises UNIVERSALIA FIDUCIAIRE S.A., que la valeur bilantaire de la société est de 363.399,- francs, les associés décident de faire un versement en espèces de huit cent quatre-vingt-six mille six cent et un francs (886.601,-), pour porter la valeur bilantaire à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-).

Il a été justifié au notaire instrumentant de l'existence des fonds propres de la société et du versement en espèces pour le résidu pouvant être intégrés au capital social sur base d'un rapport dont il est question ci-après, établi par un réviseur d'entreprises, certifiant que ces apports n'ont pas été affectés par des pertes survenues depuis, de sorte que ces apports sont toujours disponibles pour être incorporés au capital social.

#### *Deuxième résolution*

Suite à cette augmentation de capital, et conformément à la nouvelle répartition des parts ci-avant énoncée, l'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF), divisé en deux cent cinquante (250) parts sociales de cinq mille francs (5.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Lorenz Dries, prénommé, deux cents parts sociales	200
2.- Madame Margot Lemaire, prénommée, quarante-cinq parts sociales	45
3.- Mademoiselle Natascha Dries, prénommée, cinq parts sociales	5
Total: deux cent cinquante parts sociales	250»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société KÜCHEN LORENZ DRIES, S.à r.l. en LORMA KREATION S.A.

L'article trois sera dorénavant à lire comme suit:

«**Art. 3.** La société prend la dénomination de LORMA KREATION S.A.»

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'ajouter divers points à l'objet social.

L'article deux sera dorénavant à lire comme suit:

«**Art. 2.** La société a pour objet:

- toutes opérations relatives au design, la conception, la production, le montage d'installations de cuisines, de bureaux, de magasins et d'habitations en général;
- toutes opérations relatives au commerce en gros et en détail de matériaux de construction;
- toutes opérations relatives aux travaux d'architecture de l'intérieur;
- toutes opérations relatives au commerce en gros et en détail d'articles de cadeaux;
- toutes opérations relatives à la production et le commerce de meubles en bois; au montage d'éléments en bois et en matière synthétique pour l'aménagement intérieur d'immeubles; à la pose de volets, jalousies, marquises et stores; à la projection, la pose, le ponçage, la vitrification et entretien de parquets et autres planchers en bois; à la fabrication et la pose d'objets en fer forgé;
- toutes opérations relatives à la conception de places de jeux et de sports, de parcs et de jardins;
- toutes opérations relatives à la pose de toutes sortes de pavés (sauf carrelage);
- toutes opérations relatives à l'isolation de façades et l'isolation contre la chaleur en tant que sous-traitant;
- toutes opérations relatives au nettoyage et la désinfection d'immeubles, de meubles et de toutes sortes d'objets quelconques.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.»

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de transformer, à compter de ce jour, la société à responsabilité limitée KÜCHEN LORENZ DRIES, S.à r.l. en une société anonyme soumise aux dispositions de ladite loi sur les sociétés anonymes, qui sera dorénavant dénommée LORMA KREATION S.A., sur base du rapport de réviseur d'entreprises, dont il est question ci-après.

Suite à cette transformation de la forme de la société, l'assemblée décide en outre de changer les anciennes parts sociales de la société à responsabilité limitée en actions, d'une valeur nominale de cinq mille francs, de sorte que le capital social sera dorénavant représenté par deux cent cinquante (250) actions d'une valeur nominale de cinq mille francs (5.000,- LUF) chacune.

Par cette transformation de la société à responsabilité limitée en une société anonyme, aucune nouvelle société n'est créée. La société anonyme est la continuation de la société à responsabilité telle qu'elle a existé jusqu'à présent, avec la même personnalité juridique et sans qu'aucun changement n'intervienne tant dans l'actif que dans le passif de cette société.

Est annexé aux présentes, un rapport établi à Luxembourg par la société UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A., représentée par Monsieur Yves Wallers, expert-comptable et réviseur d'entreprises, demeurant à L-9142 Burden, 20, rue Jean Melsen, daté du 8 février 1996.

Ce rapport conclut comme suit:

*«Conclusion:*

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie. L'apport en nature projeté est décrit de façon précise et adéquate. La rémunération attribuée en contrepartie de l'apport est juste et équitable.

Il est certifié que les fonds propres s'élèvent à LUF 363.399,- de façon qu'avec le versement en espèces de LUF 886.601,- le capital minimum de LUF 1.250.000,- est disponible pour la transformation de la société à responsabilité limitée en société anonyme.»

Ce rapport, après avoir été signé ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, demeurera annexé à la présente minute avec laquelle il sera soumis à la formalité de l'enregistrement.

L'assemblée générale, après avoir constaté que le capital, sa durée, son objet, son siège et sa nationalité, ne subissent aucun changement, modifie et remplace les statuts de la société transformée par le nouveau texte ci-après, qui régira la société à compter de ce jour, lesquels statuts ont été arrêtés comme suit:

**Suit le texte des statuts de la société anonyme en langue française:****Titre I<sup>er</sup>.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de LORMA KREATION S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Troisvierges.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société.

La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.



**Art. 4.** La société a pour objet:

- toutes opérations relatives au design, la conception, la production, le montage d'installations de cuisines, de bureaux, de magasins et d'habitations en général,
- toutes opérations relatives au commerce en gros et en détail de matériaux de construction,
- toutes opérations relatives aux travaux d'architecture de l'intérieur,
- toutes opérations relatives au commerce en gros et en détail d'articles de cadeaux,
- toutes opérations relatives à la production et le commerce de meubles en bois; au montage d'éléments en bois et en matière synthétique pour l'aménagement intérieur d'immeubles; à la pose de volets, jalousies, marquises et stores; à la projection, la pose, le ponçage, la vitrification et entretien de parquets et autres planchers en bois; à la fabrication et la pose d'objets en fer forgé,
- toutes opérations relatives à la conception de places de jeux et de sports, de parcs et de jardins,
- toutes opérations relatives à la pose de toutes sortes de pavés (sauf carrelage),
- toutes opérations relatives à l'isolation de façades et l'isolation contre la chaleur en tant que sous-traitant;
- toutes opérations relatives au nettoyage et la désinfection d'immeubles, de meubles et de toutes sortes d'objets quelconques.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

### **Titre II.- Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), représenté par deux cent cinquante (250) actions d'une valeur nominale de cinq mille francs luxembourgeois (5.000,- LUF) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales.

### **Titre III.- Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

**Art. 7.** Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la seule signature de l'administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués, cette délégation étant subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis en ou hors de son sein, actionnaires ou non.

Exceptionnellement, le premier administrateur-délégué sera nommé par l'assemblée générale.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

### **Titre IV.- Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut pas excéder six ans.

### **Titre V.- Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième vendredi du mois de juillet à 15.00 heures à l'endroit spécifié dans la convocation, et pour la première fois en 1997.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale aura lieu le premier jour ouvrable suivant.

### **Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 1996.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation du fonds de réserve

légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII.- Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

##### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

##### *Sixième résolution*

1. L'assemblée décide de fixer le nombre des administrateurs à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

a) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Lorenz Dries, préqualifié;
- Madame Margot Lemaire, préqualifiée;
- Mademoiselle Natascha Dries, préqualifiée.

b) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Yves Wallers, expert-comptable et réviseur d'entreprises, demeurant à Burden, 20, rue Jean Melsen.

2. L'assemblée décide que le mandat des administrateurs et commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mil deux.

3. L'assemblée décide que le siège social est fixé à l'adresse suivante: L-9911 Troisvierges, 38-40, rue de Wilwerdange.

##### *Septième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Lorenz Dries, en sa qualité de gérant de ladite société et lui donne pleine et entière décharge à partir de ce jour.

##### *Huitième et dernière résolution*

L'assemblée désigne comme administrateur-délégué de la société, Monsieur Lorenz Dries, prénommé.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mil deux.

##### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à 70.000,- francs.

Dont acte, fait et passé à Niederanven, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Dries, M. Lemaire, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 1996, vol. 89S, fol. 30, case 10. – Reçu 7.500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 26 février 1996.

P. Bettingen.

(90334/202/270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 février 1996.

#### **HYDRO ALUMINIUM CLERVAUX S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Clervaux-Eselborn.

R. C. Diekirch B 3.335.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the fifteenth day of January.

Before Us, Maître Martine Weinandy, notary residing in Clervaux.

Was held an Extraordinary General Meeting of Shareholders of HYDRO ALUMINIUM CLERVAUX S.A., a société anonyme, having its registered office in Clervaux-Eselborn, entered in the company register in Diekirch, section B, under number 3.335.

The meeting was called to order by Mr Ketil Heggstad,

General Manager, residing in Ardalstangen, acting as Chairman who appointed as secretary to the meeting Mr Jean-Luc Bong, employee, residing in B-4790 Burg-Reuland.

The meeting elected as scrutineer Mr Klaus Jungenheim, industriel, residing in D-52385 Niddegen.

The Bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

I. The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1.- Increase of the corporate share capital of the Company by three hundred and sixty million Luxembourg francs (LUF 360,000,000.-) so as to raise it from its present amount of LUF 10,000,000.- to LUF 370,000,000.- by the issue of 36,000 new shares with a par value of LUF 10,000.- each.

2.- Waiver by the existing shareholders of their preferential subscription right such as provided by article 32-3 of the law of August 10, 1995.

3.- Subscription at par and payment in cash for the new shares during the extraordinary general meeting of shareholders.

4.- Amendment of Article 5 of the Articles of Incorporation so as to reflect the proposed increase of the corporate capital.

5.- Increase of the number of directors from 3 to 4 and election of one additional director.

6.- Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. It appears from the said attendance list that all shares are present or represented at the present meeting. The meeting is therefor regularly constituted and can validly deliberate on all the items of the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.

IV. After deliberation, the general meeting adopted, in each case by unanimous vote the following resolutions:

*First resolution*

The meeting resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of three hundred and sixty million Luxembourg francs (LUF 360,000,000.-) so as to raise it from its present amount of LUF 10,000,000.- to LUF 370,000,000.- by the issue of 36,000 new shares of a par value of LUF 10,000.- each.

*Second resolution*

The meeting, at which all the shares in issue are duly represented, resolves to waive, in relation to the capital increase, the preferential subscription right of shareholders as provided in Article 32-3 of the law of 10th August 1915.

*Third resolution*

The meeting resolves to allot to and, NACO HOLLAND B.V., a company incorporated under the laws of The Netherlands, having its registered office in Vlaardingen (The Netherlands), represented by Mr Ketil Heggstad, prenamed, by virtue of a proxy dated in Oslo 10th of January 1996, which will remain annexed with the present deed, to whom the preceding resolutions have been read, declares having full and complete knowledge of the Articles of Incorporation and of the financial situation of HYDRO ALUMINIUM CLERVAUX S.A. and further declares to subscribe to the 36,000 new shares.

The subscriber declares and all the participants in the meeting recognize that each new share issued has been entirely paid up and that the Company has at its disposal the total amount of Luxembourg francs three hundred and sixty million (LUF 360,000,000.-), proof of which has been furnished to the notary who expressly records this statements.

The meeting acknowledges that the increase of the corporate capital has been realized and the corporate capital is thus fixed at LUF 370,000,000.-, represented by 37,000 shares having a par value of LUF 10,000.- each, fully paid up.

*Fourth resolution*

As a consequence of the aforesaid resolutions, the meeting resolves to amend Article 5 of the Articles of the Company which will forthwith read as follows:

«The corporate capital of the Company is set at LUF 370,000,000.-, divided into 37,000 shares with a par value of LUF 10,000.- each.

*Fifth resolution*

The meeting resolves to increase the number of directors from 3 to 4 and further resolves to elect the following person as director for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 1997:

Mr Lasse-Ø Tønnessen, accounting section manager, residing in Oslo.

Nothing else being on the agenda, the meeting was adjourned.

*Expense, Valuation*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately LUF 3,800,000.-.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed drawn up in Eselborn, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the meeting, the members of the bureau, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, have signed together with the notary, the present original deed, no other shareholders expressing the wish to sign.

**Suit la traduction française:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le quinze janvier.

Par-devant Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HYDRO ALUMINIUM CLERVAUX S.A., avec siège social à Clervaux-Eselborn, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, section B, sous le numéro 3.335.

L'assemblée est déclarée ouverte par Monsieur Ketil Heggstad, General Manager, demeurant à Ardalstangen; agissant comme président de l'assemblée, lequel a nommé secrétaire, Jean-Luc Bong, employé demeurant à B-Burg-Reuland.

L'assemblée élit comme scrutateur, Klaus Jungenheim, industriel, demeurant à D-52385 Niddegen.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital social de la Société de trois cent soixante millions de francs luxembourgeois (LUF 360.000.000,-), pour le porter du montant présent de LUF 10.000.000,- à LUF 370.000.000,-, par l'émission de 36.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de LUF 10.000,- chacune.

2.- Renonciation par les actionnaires existants à leur droit de souscription préférentiel tel que prévu par l'article 32-3 de la loi du 10 août 1915.

3.- Souscription à la valeur nominale et libération en espèces des nouvelles actions pendant l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

4.- Modification de l'article 5 des statuts afin de refléter l'augmentation de capital proposée.

5.- Augmentation du nombre des administrateurs de 3 à 4 et nomination d'un administrateur supplémentaire.

6.- Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. Il apparaît de la liste de présence que toutes les actions de la société sont présentes ou représentées à la présente assemblée. L'assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour lequel a été porté à la connaissance des actionnaires avant l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée a pris à chaque fois, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de trois cent soixante millions de francs luxembourgeois (LUF 360.000.000,-), pour le porter de son montant actuel de LUF 10.000.000,- à LUF 370.000.000,-, par la création de 36.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de LUF 10.000,- chacune.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires représentant la totalité des actions existantes décide de supprimer pour l'augmentation de capital le droit de souscription préférentiel conformément à l'article 32-3 de la loi du 10 août 1915.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide d'attribuer à et NACO HOLLAND B.V., une société de droit des Pays-Bas, ayant son siège social à Vlaardingen, Pays-Bas, représentée par M. Ketil Heggstad, en vertu d'une procuration datée du 10 janvier 1996 à Oslo qui restera annexée au présent acte, à qui les résolutions qui précèdent ont été lues, déclare avoir pleine et entière connaissance des statuts et de la situation financière de HYDRO ALUMINIUM CLERVAUX S.A. et déclare souscrire aux 36.000 actions nouvelles.

Le souscripteur déclare et tous les participants à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires reconnaissent que chaque action a été entièrement libérée et que la somme totale de trois cent soixante millions de francs luxembourgeois (LUF 360.000.000,-) se trouve à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires déclare que l'augmentation de capital a été réalisée et que le capital social de la société est donc fixé à LUF 370.000.000,-, représentés par 37.000 actions ayant une valeur nominale de LUF 10.000,- chacune, entièrement libérées en espèces.

*Quatrième résolution*

A la suite des résolutions précédentes, l'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article cinq des statuts de la société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social de la société est fixé à LUF 370.000.000,-, divisé en 37.000 actions d'une valeur nominale de LUF 10.000,- par action.»

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide d'augmenter le nombre des administrateurs de trois à quatre et décide de nommer comme administrateur la personne suivante, dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra en 1997:

M. Lasse-Ø Tønnessen, directeur du service comptabilité, demeurant à Oslo.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à trois millions huit cent mille (3.800.000,- LUF) francs luxembourgeois.

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise déclare que le présent acte rédigé en langue anglaise est suivi d'une version française; à la requête des personnes comparantes et en cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Eselborn, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: K. Heggstad, J.-L. Bong, K. Jungenheim, M. Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 16 janvier 1996, vol. 342, fol. 99, case 7. – Reçu 3.600.000 francs.

Le Receveur (signé): R. Schmit.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 12 février 1996.

M. Weinandy.

(90329/238/163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 février 1996.

**HYDRO ALUMINIUM CLERVAUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Clervaux-Eselborn.

R. C. Diekirch B 3.335.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(90330/238/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 février 1996.

**RETEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Weidingen, 25A, rue du Village.

R. C. Diekirch B 3.033.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Wiltz, le 26 février 1996, vol. 167, fol. 93, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(90337/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 février 1996.

**RETEC INTERNATIONAL FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Weidingen, 25A, rue du Village.

R. C. Diekirch B 3.034.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Wiltz, le 26 février 1996, vol. 167, fol. 93, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(90338/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 février 1996.

**LE POSTILLON AUBERGE-RESTAURANT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. PAUGOY – DA SILVA, S.à r.l.).**

Siège social: Echternach, 7, rue de Luxembourg.

R. C. Diekirch B 1.686.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le douze février.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée PAUGOY – DA SILVA, S.à r.l., avec siège social à Echternach, 7, rue de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, alors de résidence à Echternach, en date du 4 décembre 1987, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 56 du 4 mars 1988, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, alors de résidence à Echternach, en date du 8 avril 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 168 du 21 juin 1988, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, de résidence à Luxembourg, en date du 24 novembre 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 139 du 27 avril 1990, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 11 septembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 85 du 13 mars 1992, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 30 octobre 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 37 du 26 janvier 1993, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, sous la section B et le numéro 1.686.

L'assemblée est composée de:

- 1.- Monsieur José Da Silva Antunes, commerçant, demeurant à Echternach;
- 2.- Madame Ana Fernandes Pereira, sans état particulier, épouse de Monsieur José Da Silva Antunes, demeurant à Echternach.

Lesquels déclarent être les seuls associés de ladite société, se considérer comme dûment convoqués et avoir unanimement pris la résolution suivante:

Les associés décident de changer la dénomination de la société en LE POSTILLON AUBERGE-RESTAURANT, S.à r.l., et de modifier en conséquence l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société prend la dénomination de LE POSTILLON AUBERGE-RESTAURANT, S.à r.l.».

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Da Silva Antunes, A. Fernandes Pereira, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 1996, vol. 89S, fol. 36, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 1996.

E. Schlessler.

(90331/227/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 février 1996.

**LE POSTILLON AUBERGE-RESTAURANT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Echternach, 7, rue de Luxembourg.

R. C. Diekirch B 1.686.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 1996.

E. Schlessler.

(90332/227/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 février 1996.

**HOPE MARKETING S.A.H., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Arlon.

H. R. Diekirch B 2.230.

Im Jahre eintausendneunhundertsechundneunzig, am fünften Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit Amtswohnsitz in Niederanven.

Versammelten sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft HOPE MARKETING S.A.H., mit Sitz in Wiltz, eingetragen im Handelsregister beim Bezirksgericht Diekirch, unter Sektion B und der Nummer 2.230, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar, mit damaligen Amtswohnsitz in Wiltz am 15. Mai 1991, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 412 vom 30. Oktober 1991.

Die Versammlung wurde eröffnet unter dem Vorsitz von Frau Carine Bittler, Gesellschaftsverwalterin, wohnhaft in Bartringen.

Der Vorsitzende bestimmte zum Schriftführer, Herrn Yves Schmit, Buchhalter, wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung wählte einstimmig zum Stimmzähler, Frau Nathalie Triolé, Privatbeamtin, wohnhaft in Elzange (Frankreich).

Nachdem das Versammlungsbüro also aufgestellt worden war, ersuchte die Vorsitzende den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

A. Die Aktionäre sowie deren etwaigen bevollmächtigte Vertreter sind unter der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen.

B. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist, über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen.

Die Anwesenheitsliste, von den Mitgliedern des Versammlungsvorstandes und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt ebenso wie die von den Parteien und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichneten etwaigen Vollmachten der vertretenen Aktieninhaber, gegenwärtigem Protokolle, mit welchem sie einregistriert werden, als Anlage beigegeben.

C. Die Tagesordnung der Versammlung lautet wie folgt:

*Tagesordnung:*

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes von Wiltz nach Luxemburg.
2. Entsprechende Abänderung von Artikel 2, Absatz eins der Satzung.
3. Entsprechende Abänderung von Artikel 15, Absatz eins der Satzung.
4. Kündigung der bisherigen Verwaltungsratsmitglieder und Ernennung der neuen Verwaltungsratsmitglieder, sowie Abberufung des bisherigen Kommissars und Ernennung des neuen Kommissars.

D. Nach diesen Erklärungen fasste die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftssitz zu verlegen von Wiltz auf folgende Adresse: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

*Zweiter Beschluss*

Aufgrund obigen Beschlusses beschliesst, die Generalversammlung, Artikel 2, Absatz eins der Satzung abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 2. Erster Absatz.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.»

*Dritter Beschluss*

Aufgrund des ersten Beschlusses beschliesst die Generalversammlung, Artikel 15, Absatz eins der Satzung ebenfalls abzuändern in dem Sinne, dass die jährliche Generalversammlung am neuen Ort des Gesellschaftssitzes abgehalten wird, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 15. Erster Absatz.** Die jährliche Generalversammlung tritt in Luxemburg an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am letzten Freitag des Monats Mai um 17.00 Uhr.»

*Vierter Beschluss*

1. Die Generalversammlung nimmt die Kündigungen der bisherigen Verwaltungsratsmitglieder an, und erteilt ihnen vollständige Entlastung für die Ausübung ihres Mandates.

Die Generalversammlung ernennt als neue Verwaltungsratsmitglieder:

- a) Frau Carine Bittler, Gesellschaftsverwalterin, wohnhaft in Bartringen;
- b) Herr Yves Schmit, Buchhalter, wohnhaft in Luxemburg;
- c) Frau Nathalie Triolé, Privatbeamtin, wohnhaft in Elzange (Frankreich).

2. Die Generalversammlung beschliesst, den bisherigen Kommissar mit sofortiger Wirkung abuberufen und erteilt ihm vollständige Entlastung für die Ausübung seines Mandates.

Zum neuen Kommissar wird die Gesellschaft BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG S.A., mit Sitz in L-1470 Luxemburg, 50, route d'Esch, ernannt.

3. Gemäss Artikel 12 der Statuten bestimmt die Generalversammlung, dass die Gesellschaft nach aussen verpflichtet wird durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern.

4. Das Mandat der soeben ernannten Verwaltungsratsmitglieder und Kommissars endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 1998.

Die Generalversammlung nimmt Kenntnis von der Ernennung durch den neuen Verwaltungsrat von Frau Carine Bittler, vorgeannt, zum neuen Vorsitzenden des Verwaltungsrat gemäss Artikel 7 der Statuten. Alle Beschlüsse wurden einzeln und einstimmig gefasst.

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist, und niemand das Wort mehr ergreift, wurde die Versammlung durch den Vorsitzenden geschlossen.

*Versammlung der Verwaltungsrates*

Anschliessend an obige Generalversammlung, erscheinen nun zusätzlich in gegenwärtiger Urkunde folgende Verwaltungsratsmitglieder, nämlich Frau Carine Bittler, Herr Yves Schmit und Frau Nathalie Triolé, vorgeannt.

Und soeben wählen die Verwaltungsratsmitglieder Carine Bittler, Yves Schmit und Nathalie Triolé, welche sich als regelgerecht einberufen betrachten, gemäss Artikel 7 der Satzung zum neuen Vorsitzenden des Verwaltungsrates, Frau Carine Bittler.

Das Mandat des soeben ernannten Verwaltungsratsvorsitzenden endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 1998.

*Kosten*

Die der Gesellschaft aus Anlass vorliegender Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf dreissigtausend Franken (30.000,- LUF) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Generalversammlung, haben alle Erschienenen gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: C. Bittler, Y. Schmit, N. Triolé, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 1996, vol. 89S, fol. 30, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft erteilt, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, den 26. Februar 1996.

P. Bettingen.

(90335/202/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 février 1996.

**HOPE MARKETING S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R. C. Diekirch B 2.230.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 26 février 1996.

P. Bettingen.

(90336/202/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 février 1996.

**DR. STANGE INTERNATIONAL, Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-9780 Wintger, Haus Nr. 69.

H. R. Diekirch B 3.354.

Im Jahre eintausendneunhundertsechundneunzig, am achtzehnten Januar.  
Vor dem unterzeichneten Notar Martine Weinandy, mit Amtssitz in Clerf.

Fand eine außerordentliche Generalversammlung statt der Aktionäre der Aktiengesellschaft DR. STANGE INTERNATIONAL, mit Sitz in Echternach, gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen durch Notar Jean-Paul Hencks, mit Amtswohnsitz in Luxemburg, am 14. Juni 1994, veröffentlicht im Mémorial C Nr. 418 vom 25. Oktober 1994, eingeschrieben im Firmenregister in Diekirch unter der Nr. B 3.354.

Die Versammlung wurde eröffnet durch Herrn Klaus Fessler, Kaufmann, wohnhaft in D-21266 Jesteborg, Sevekamp 34.

Der Vorsitzende bestimmte zum Schriftführer Herrn Joseph Seil, Immobilienmakler, wohnhaft in Wintger.

Die Versammlung wählte zum Stimmzähler Herrn Jörn Ludwig, Kaufmann, wohnhaft in Sevekamp 34, D-21266 Jesteborg.

Nachdem das Versammlungsbüro also aufgestellt worden war, ersuchten die Komparenten den amtierenden Notar, folgendes zu beurkunden:

I.- Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Zahl ihrer Aktien ergibt sich aus einer Anwesenheitsliste, die durch die Komparenten und den Notar unterzeichnet wurde; diese Anwesenheitsliste, ebenso wie die ne varietur unterzeichneten Vollmachten bleiben gegenwärtiger Urkunde beigegeben, mit der sie einregistriert werden.

II.- Aus dieser Anwesenheitsliste ergibt sich, daß sämtliche Aktien bei dieser Versammlung vertreten sind. Die Versammlung ist somit ordnungsgemäß zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung beraten.

III.- Die Tagesordnung der Versammlung lautet wie folgt:

*Tagesordnung:*

- 1) Verlegung des Sitzes der Gesellschaft von Echternach nach Wintger.
- 2) Verschiedenes.

IV.- Nach diesen Erklärungen faßte die Generalversammlung einstimmig folgenden Beschluß:

*Erster und einziger Beschluß*

Die Generalversammlung beschließt, den Sitz der Gesellschaft von L-6415 Echternach, 7, rue Breilekes nach L-9780 Wintger, Haus Nr. 69 zu verlegen.

Auf Grund dieses Beschlusses beschließt die Generalversammlung, Artikel 2 Absatz eins der Satzung abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wintger.»

Da nunmehr die Tagesordnung erschöpft ist, und niemand das Wort mehr ergreift, wurde die Versammlung durch den Vorsitzenden geschlossen.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Wintger, Haus Nr. 69, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung an die Generalversammlung haben alle Mitglieder des Büros mit Uns, Notar, unterschrieben.

Gezeichnet: K. Fessler, J. Seil, J. Ludwig, M. Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 26 janvier 1996, vol. 343, fol. 3, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* R. Schmit.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clerf, den 12. Februar 1996.

M. Weinandy.

(90326/238/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 février 1996.

**DR. STANGE INTERNATIONAL, Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-9780 Wintger, Haus Nr. 69.

H. R. Diekirch B 3.354.

*Außerordentliche Generalversammlung vom 18. Januar 1996 der DR. STANGE INTERNATIONAL AG*

Am 18. Januar 1996 fand in Wintger Haus Nr. 69 eine außerordentliche Generalversammlung statt der Aktionäre der Aktiengesellschaft DR. STANGE INTERNATIONAL, mit Sitz in Wintger, gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen durch den Notar Hencks am 14. Juni 1994, veröffentlicht im Mémorial C Nr. 418 vom 25. Oktober 1994, eingeschrieben im Firmenregister in Diekirch unter der Nr. B 3.354.

Die Versammlung wurde eröffnet durch Herrn Claus-Dieter Fessler.

Der Vorsitzende bestimmte Herrn Joseph Seil zum Schriftführer.

Die Versammlung wählte Herrn Jörn Ludwig zum Stimmzähler.

Nachdem das Versammlungsbüro also aufgestellt worden war, stellte der Vorsitzende folgendes fest:

Aus der Anwesenheitsliste ergibt sich, daß sämtliche Aktien bei dieser Versammlung vertreten sind. Die Versammlung ist somit ordnungsgemäß zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung beraten.

Die Tagesordnung lautet wie folgt:



*Tagesordnung:*

- 1.- Abberufung des Kommissars;
- 2.- Ernennung eines neuen Kommissars.

Nach dieser Erklärung faßte die Generalversammlung einstimmig folgenden

*Beschluß*

Die Generalversammlung nimmt Kenntnis vom Rücktritt von Herrn Alphonse Weber und ernennt Herrn Joseph Seil, Immobilienmakler, wohnhaft zu Wintger, zum Kommissar, für eine Dauer von 6 Jahren.

Da nunmehr die Tagesordnung erschöpft ist und niemand zu Verschiedenem das Wort ergreift, wurde die Versammlung durch den Vorsitzenden geschlossen.

C.-D. Fessler    J. Seil    J. Ludwig

Enregistré à Clervaux, le 13 février 1996, vol. 204, fol. 34, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* R. Schmit.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clerf, den 26. Februar 1996.

M. Weinandy.

(90327/200/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 février 1996.

---

**SCAHT INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9554 Wiltz, 31, rue du Pont.

R. C. Diekirch B 2.663.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 21 février 1996, vol. 476, fol. 86, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 21 février 1996.

*Signature.*

(90341/578/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 février 1996.

---

**SCAHT INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9554 Wiltz, 31, rue du Pont.

R. C. Diekirch B 2.663.

*Extrait sincère et conforme de l'assemblée générale ordinaire statutaire  
tenue de manière extraordinaire en date du 12 février 1996*

4) L'assemblée générale a notifié que Madame Antoinette Theis a remis sa démission en tant qu'administrateur de la société et nomme en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Francis Hoffmann, architecte, demeurant Maison 31, L-9673 Oberwampach. Les autres administrateurs, en la personne de Monsieur Bernard Hubin et Monsieur Pascal Hubin, ainsi que le commissaire aux comptes, en la personne de Madame Bernadette Reuter-Wagner, sont réélus. Tous sont réélus pour une durée de six ans, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'an 2000.

Suite à cette décision, le conseil d'administration est composé comme suit:

Monsieur Bernard Hubin, architecte, demeurant à Lipperscheid;

Monsieur Francis Hoffmann, architecte, demeurant à Oberwampach;

Monsieur Pascal Hubin, architecte, demeurant à Knaphoscheid,

et du commissaire aux comptes suivant:

Madame Bernadette Reuter-Wagner, expert-comptable, demeurant à Strassen.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 1996, vol. 476, fol. 86, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

(90340/578/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 février 1996.

---

**EURO-COMPOSITES SYSTEMS S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: Echternach, Zone industrielle.

H. R. Diekirch B 2.731.

**AUSZUG**

Gemäß Beschluß der Aktionäre vom 7. Juli 1993 wurde COMPAGNIE DE REVISION, Société Anonyme, Luxembourg, zum Wirtschaftsprüfer der EURO-COMPOSITES SYSTEMS S.A. bestellt.

Echternach, den 13. Februar 1996.

EURO-COMPOSITES SYSTEMS S.A.

*Unterschrift*

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 1996, vol. 476, fol. 79, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

(90339/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 février 1996.

---

**ECOTRADE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 46.186.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le dix-neuf janvier.  
Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ECOTRADE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 46.186, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 décembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 107 du 23 mars 1994.

L'Assemblée est ouverte à neuf heures trente sous la présidence de Madame Véronique Wauthier, licenciée en droit, demeurant à Schweich,

qui désigne comme secrétaire, Madame Catherine Hubert, employée privée, demeurant à Cosnes et Romain (France), L'Assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Carlo Arend, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1) Augmentation de capital à concurrence de trois millions de francs luxembourgeois (3.000.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel de huit millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (8.750.000,- LUF) à onze millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (11.750.000,- LUF) par la création de trois mille (3.000) actions nouvelles d'une valeur de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

2) Renonciation, pour autant que de besoin, par l'actionnaire minoritaire à son droit de souscription préférentiel.

3) Souscription.

4) Modification correspondante de l'article 3 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à onze millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (11.750.000,- LUF), représenté par onze mille sept cent cinquante (11.750) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

5) Autorisation d'émission par le Conseil d'Administration d'un Emprunt Obligataire Privé convertible de soixante-neuf millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (69.250.000,- LUF) au taux de conversion d'une action pour une obligation.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois millions de francs luxembourgeois (3.000.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel de huit millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (8.750.000,- LUF) à onze millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (11.750.000,- LUF) par la création et l'émission de trois mille (3.000) actions nouvelles de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

L'Assemblée admet la société en commandite par actions PETANGE PERCONTROL INVESTMENTS S.C.A. HOLDING à la souscription des trois mille (3.000) actions nouvelles, l'autre actionnaire renonçant à son droit de souscription préférentiel.

*Souscription et libération*

De l'accord de tous les actionnaires, les trois mille (3.000) actions nouvelles sont souscrites à l'instant même par la société en commandite par actions PETANGE PERCONTROL INVESTMENTS S.C.A. HOLDING, avec siège social à Luxembourg,

ici représentée par Madame Véronique Wauthier, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 18 janvier 1996, qui restera annexée aux présentes.

Les trois mille (3.000) actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de trois millions de francs luxembourgeois (3.000.000,- LUF) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à onze millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (11.750.000,- LUF), représenté par onze mille sept cent cinquante (11.750) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.»

*Troisième résolution*

L'Assemblée autorise le conseil d'administration à émettre un emprunt obligataire privé convertible en actions d'un montant de soixante-neuf millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (69.250.000,- LUF) au taux de conversion d'une action pour une obligation.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration pour déterminer les modalités d'émission, les conditions d'intérêt et d'échéance de cet emprunt.

L'actionnaire minoritaire déclare renoncer à son droit de souscription préférentiel quant aux obligations à émettre dans le cadre de l'augmentation autorisée.

*Evaluation des frais*

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, approximativement à la somme de soixante-quinze mille francs (75.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Wauthier, C. Hubert, C. Arend, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 1996, vol. 88S, fol. 96, case 2. – Reçu 30.000 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 1996.

F. Baden.

(07402/200/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 1996.

---

**ECOTRADE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 46.186.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 1996.

F. Baden.

(07403/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 1996.

---

**DISTRI-TECH S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 45.919.

Le siège social de la société est dénoncé avec effet au 8 mars 1996.

Fait à Luxembourg, le 22 février 1996.

FIDUCIAIRE RUTLEDGE & ASSOCIES S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 1996, vol. 476, fol. 78, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(07401/520/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 1996.

---

**GRASSETTO FINANCE (HOLDING) INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 38.673.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 22 février 1996, vol. 476, fol. 77, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 1996.

Le commissaire aux comptes en fonction est remplacé par LUX-AUDIT, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 1996.

*Pour la société*

ARTHUR ANDERSEN & CO, Société civile

Signature

(07416/501/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 1996.

---

**EPICERIE VICTOR HUGO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-Esch-sur-Alzette, 50, rue Victor Hugo.  
R. C. Luxembourg B 30.050.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 15 février 1996, vol. 476, fol. 59, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 1996.

Signature.

(07404/664/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 1996.

**E.S.T. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.  
R. C. Luxembourg B 48.853.

*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, tenue au siège de la société le 22 janvier 1996 à 15.00 heures*

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Ludovicus Pijnen, qui nomme comme secrétaire, Monsieur Ramon Pijnen et comme scrutateur, Monsieur Thierry Roth. Le président constate que l'intégralité du capital social est présente ou représentée.

L'assemblée décide de renoncer d'un commun accord aux convocations préalables et décide de tenir la présente assemblée qui a comme ordre du jour:

- 1) Remplacement du conseil d'administration et décharge aux administrateurs démissionnaires.
- 2) Remplacement du commissaire et décharge au commissaire démissionnaire.

Après délibération, l'assemblée prend, à l'unanimité, les décisions suivantes:

- 1) Le conseil d'administration se compose, avec effet immédiat, des membres suivants:
  - Monsieur Ludovicus Petrus Pijnen, administrateur,
  - Monsieur Ramon Pijnen, administrateur,
  - Monsieur Thierry Roth, administrateur.

Leur mandat viendra à l'échéance lors de la prochaine assemblée générale annuelle. Décharge est accordée à tous les membres du conseil pour l'exécution de leur mandat jusqu'à aujourd'hui.

Le Conseil d'Administration ainsi constitué désigne Monsieur Thierry Roth comme administrateur-délégué qui pourra engager la société par sa seule signature jusqu'à concurrence d'un montant de LUF 100.000,- (cent mille francs lux). Tout engagement dépassant cette limite et n'excédant pas la contre-valeur de LUF 500.000,- (cinq cent mille francs lux.) doit être contresigné conjointement par Monsieur Ludovicus Petrus Pijnen, Monsieur Ramon Pijnen et Monsieur Thierry Roth.

2) Il est élu commissaire, avec effet immédiat, la S.à r.l. EUROPEAN AUDIT, avec siège social au 6, Cité Ledenberg, L-5341 Moutfort, représentée par son gérant, Monsieur Alhard von Ketelhodt.

Décharge est accordée au commissaire démissionnaire pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date d'aujourd'hui. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16.00 heures.

*Les membres du bureau*

Signature	Signature	Signature
<i>Le secrétaire</i>	<i>Le président</i>	<i>Le scrutateur</i>

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 1996, vol. 476, fol. 77, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(07405/000/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 1996.

**ETIMINE S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 21.179.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the fifteenth of January.  
Before Us, Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of ETIMINE S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, (R.C. Luxembourg B 21.179), incorporated pursuant to a notarial deed on the twelfth of January nineteen hundred and eighty-four, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 44, February 16, 1984.

The meeting was opened at 3.15 p.m. by Mr René Diederich, avocat, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Miss Viviane Stecker, employee, residing in Niederfeulen.

The meeting elected as scrutineer Mr Patrick Pierrard, employee, residing in Luxembourg.

The bureau having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

- I. - That the agenda of the meeting is the following:
  1. Amendment of the Articles of Incorporation («statuts»).
  2. Resignation of one director.
  3. Election of one director.
  4. Miscellaneous.

II. - That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. - That the entire corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the entire corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, adopted unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to amend article 5 of the Articles of Incorporation («statuts») which shall read as follows:

«**Art. 5.** The corporate capital is fixed at fifty million (50,000,000.-) Luxembourg francs divided into twenty-five thousand (25,000) Class A shares and twenty-five thousand (25,000) Class B shares of thousand (1,000.-) Luxembourg francs each. It has been subscribed to as follows:

Class A shares

1. ETIBANK GENERAL MANAGEMENT, twenty-five thousand Class A shares . . . . . 25,000

Class B shares

2. ETIBANK GENERAL MANAGEMENT, twelve thousand five hundred Class B shares . . . . . 12,500

3. BORMINE S.A., seven thousand two hundred and ninety-two Class B shares . . . . . 7,292

4. Ab ETIPRODUCTS Oy, five thousand two hundred and eight Class B shares . . . . . 5,208

Total: fifty thousand shares . . . . . 50,000

All these shares have been fully paid up and are registered shares, and will remain as registered shares («actions nominatives»).

The rights and privileges attached to the two classes of shares, A and B, are in all respect equal, subject only to what is said in these Articles of Incorporation («statuts»).

*Second resolution*

The resignation of Mr Walter Ohlrogge as member of the board has been accepted by the General Meeting.

*Third resolution*

In order to fill the vacancy in the Board Mr Recep Balci, General Manager, residing in SF 02201 Espoo, Kappelitie 6 D, Pob 61, Finland, has been elected as member of the board, his assignment ending at the date of the annual general meeting of the shareholders on the first working Tuesday of the month of May 1996.

There being no further item to be discussed, the meeting is closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day first above written.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le quinze janvier.

Par-devant Nous, Maître Frank Baden, notaire, de résidence à Luxembourg.

A été tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la S.A. ETIMINE, société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg (R.C. Luxembourg B 21.179), constituée par acte notarié en date du 12 janvier 1984, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 44 le 16 février 1984.

La réunion a commencé à 15.15 heures avec Monsieur René Diederich, avocat, demeurant à Luxembourg, comme président,

qui a nommé comme secrétaire, Mademoiselle Viviane Stecker, employée privée, demeurant à Niederfeulen.

L'assemblée a élu comme scrutateur, Monsieur Patrick Pierrard, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le président a déclaré et a demandé au notaire instrumentaire de dresser le procès-verbal qui suit:

I. - Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification des statuts.
2. Démission d'un administrateur.
3. Election d'un administrateur.
4. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre de leurs actions sont précisés sur une liste de présence; que cette liste signée par les actionnaires, par les porteurs des procurations des actionnaire représentés et par le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui en même temps.

Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur, resteront également annexées au présent acte.

III. Qu'aucune convocation n'était nécessaire alors que le capital social est intégralement représenté à la présente assemblée et que tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir été informés et avoir pris connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée.

IV. Que la présente assemblée, qui représente l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement tous les sujets portés à l'ordre du jour.

Puis l'assemblée générale, après avoir délibéré, a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer l'article 5 des statuts qui aura la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à cinquante millions de francs luxembourgeois (50.000.000,-) divisé en vingt-cinq mille (25.000) actions A et vingt-cinq mille (25.000) actions B, de mille francs luxembourgeois (1.000,-) chacune. Il a été souscrit comme suit par:

Actions A

1. ETIBANK GENERAL MANAGEMENT, vingt-cinq mille actions A . . . . . 25.000

Actions B

2. ETIBANK GENERAL MANAGEMENT, douze mille cinq cents actions B . . . . . 12.500

3. BORMINE S.A., sept mille deux cent quatre-vingt-douze . . . . . 7.292

4. Ab ETIPRODUCTS Oy, cinq mille deux cent huit actions B . . . . . 5.208

Total: cinquante mille actions . . . . . 50.000

Toutes ces actions ont été intégralement libérées et resteront nominatives.

Sauf seulement en ce qui concerne les dispositions contraires contenues dans les articles des présents statuts, les deux catégories d'actions A et B bénéficieront des mêmes droits et avantages.

*Deuxième résolution*

La démission de Monsieur Walter Ohlogge comme membre du conseil d'administration a été acceptée par l'assemblée générale.

*Troisième résolution*

Aux fins de remplir la vacance au conseil d'administration, Monsieur Recep Balci, General Manager, demeurant à SF-02201 Espoo, Kappelitie 6 D, Pöb 61, Finlande, a été élu membre du conseil d'administration, son mandat expirant à la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra le premier mardi ouvrable du mois de mai 1996.

Aucun point n'étant plus à l'ordre du jour, l'assemblée générale a été levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend la langue anglaise, certifie que le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête des comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Après lecture du procès-verbal aux comparants, les membres du bureau de l'assemblée ont signé ensemble avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: R. Diederich, V. Stecker, P. Pierrard, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1996, vol. 88S, fol. 93, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 1996.

F. Baden.

(07406/200/134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 1996.

**ETIMINE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg,  
R. C. Luxembourg B 21.179.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 1996.

F. Baden.

(07407/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 1996.

**FIGARO COIFFURES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 74, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 15.250.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 15 février 1996, vol. 476, fol. 59, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 1996.

Signature.

(07410/664/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 1996.

**EUROPÄISCHE HYPOTHEKENBANK S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: Luxemburg.

H. R. Luxemburg B 30.469.

Im Jahre eintausendneunhundertsechundneunzig, am zwölften Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Frank Baden, mit Amtswohnsitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft EUROPÄISCHE HYPOTHEKENBANK S.A., mit Sitz in Luxemburg, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 30.469, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Aktiengesellschaft EUROPÄISCHE HYPOTHEKENBANK wurde gegründet gemäss Urkunde des unterzeichneten Notars vom 24. April 1989, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial, Nummer 200 vom 20. Juli 1989.

Die Satzung wurde verschiedentlich abgeändert und zum letzten Mal gemäss Urkunde des unterzeichneten Notars vom 3. Juni 1993, welche im Mémorial C, Recueil Spécial, Nummer 410 vom 9. September 1993 veröffentlicht wurde.

Die Versammlung wird um zehn Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Dr. Michael Gellen, Administrateur-Délégué, wohnhaft in Luxemburg, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär Herrn Peter Hundgeburth-Hoegen, Justitiar, wohnhaft in Tawern, Deutschland.

Die Versammlung wählt einstimmig zur Stimmzählerin Frau Martina Wehrheim, Assistentin der Geschäftsleitung, wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung folgendes fest:

Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe des Namens, Vornamens, des Datums der Vollmachten sowie der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen.

Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist, über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen.

Die Anwesenheitsliste wird durch den Vorsitzenden abgeschlossen und durch den Versammlungsvorstand gezeichnet.

Sie wird gegenwärtigem Protokoll nebst den darin erwähnten Vollmachten, welche durch die Erschienenen ne varietur paraphiert wurden, beigefügt bleiben, um mit demselben einregistriert zu werden.

Die Tagesordnung hat folgenden Worlaut:

1) Beschlussfassung über die Änderung der Aktiennennwerte.

a) Das bisherige Gesellschaftskapital wird neu eingeteilt in Aktien im Nennwert von je DEM 10.000,- (zehntausend Deutsche Mark).

b) Der Artikel 5 der Satzung wird zur Neueinteilung des Gesellschaftskapitals in Aktien im Nennwert von je DEM 10.000,- (zehntausend Deutsche Mark) wie folgt neu gefasst:

«Das Gesellschaftskapital beträgt fünfundvierzig Millionen Deutsche Mark (45.000.000,- DEM) und ist eingeteilt in viertausendfünfhundert (4.500) Aktien zu je zehntausend Deutsche Mark (10.000,- DEM). Die Aktien sind voll eingezahlt.»

2) Beschlussfassung über die Erhöhung des Gesellschaftskapitals der EUROPÄISCHE HYPOTHEKENBANK S.A. gegen Bareinlage.

a) Das Gesellschaftskapital der EUROPÄISCHEN HYPOTHEKENBANK S.A. wird gegen Bareinlage erhöht von DEM 45.000.000,- (fünfundvierzig Millionen Deutsche Mark) um DEM 22.500.000,- (zweiundzwanzig Millionen fünfhunderttausend Deutsche Mark) auf DEM 67.500.000,- (siebenundsechzig Millionen fünfhunderttausend Deutsche Mark) durch Ausgabe von 2.250 (zweitausendzweihundertfünfzig) neuen auf den Namen lautenden Aktien im Nennwert von je DEM 10.000,- (zehntausend Deutsche Mark). Die neuen Aktien werden mit einem Aufgeld von 100% zum Betrage von insgesamt DEM 20.000,- (zwanzigtausend Deutsche Mark) je Aktie ausgegeben. Das Aufgeld wird in Höhe von DEM 3.500.000,- (drei Millionen fünfhunderttausend Deutsche Mark) der gesetzlichen Rücklage und in Höhe von DEM 19.000.000,- (neunzehn Millionen Deutsche Mark) der freien Rücklage zugeführt. Die neuen Aktien werden von den Aktionären im Verhältnis ihrer derzeitigen Beteiligung übernommen und sind ab dem 1. Januar 1996 gewinnberechtigt.

b) Der Artikel 5 der Satzung wird zur Anpassung an die Kapitalerhöhung wie folgt neu gefasst:

«Das Gesellschaftskapital beträgt siebenundsechzig Millionen fünfhunderttausend Deutsche Mark (67.500.000,- DEM) und ist eingeteilt in sechstausendsiebenhundertfünfzig (6.750) Aktien zu je zehntausend Deutsche Mark (10.000,- DEM). Die Aktien sind voll eingezahlt.»

Die Aktien sind voll eingezahlt.»

Alsdann werden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst, die Aktiennennwerte abzuändern und das bisherige Gesellschaftskapital neu einzuteilen in Aktien im Nennwert von je DEM 10.000,- (zehntausend Deutsche Mark).

Der Artikel 5 der Satzung wird zur Neueinteilung des Gesellschaftskapitals in Aktien im Nennwert von je DEM 10.000,- (zehntausend Deutsche Mark) wie folgt neu gefasst:

«Das Gesellschaftskapital beträgt fünfundvierzig Millionen Deutsche Mark (45.000.000,- DEM) und ist eingeteilt in viertausendfünfhundert (4.500) Aktien zu je DEM zehntausend Deutsche Mark (10.000,- DEM). Die Aktien sind voll eingezahlt.»

*Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst, das Gesellschaftskapital von DEM 45.000.000,- (fünfundvierzig Millionen Deutsche Mark) um DEM 22.500.000,- (zweiundzwanzig Millionen fünfhunderttausend Deutsche Mark) auf DEM 67.500.000,- (siebenundsechzig Millionen fünfhunderttausend Deutsche Mark) zu erhöhen durch Ausgabe von 2.250

(zweitausendzweihundertfünfzig) neuen auf den Namen lautenden Aktien im Nennwert von je DEM 10.000,- (zehntausend Deutsche Mark). Die neuen Aktien werden mit einem Aufgeld von 100% zum Betrage von insgesamt DEM 20.000,- (zwanzigtausend Deutsche Mark) je Aktie ausgegeben.

Das Aufgeld wird in Höhe von DEM 3.500.000,- (drei Millionen fünfhunderttausend Deutsche Mark) der gesetzlichen Rücklage und in Höhe von DEM 19.000.000,- (neunzehn Millionen Deutsche Mark) der freien Rücklage zugeführt.

Die neuen Aktien sind ab dem 1. Januar 1996 gewinnberechtigt.

#### *Zeichnung und Einzahlung*

Alsdann werden die zweitausendzweihundertfünfzig (2.250) neuen Aktien wie folgt durch die bestehenden Aktionäre gezeichnet:

- 675 (sechshundertfünfsiebzig) Aktien durch die DEUTSCHE BANK AG, mit Sitz in Frankfurt am Main, welche hier vertreten ist durch Herrn Dr. Michael Gellen, vorgeannt, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Frankfurt am Main, am 10. Januar 1996,

- 225 (zweihundertfünfundzwanzig) Aktien durch die DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A., mit Sitz in Luxemburg, welche hier vertreten ist durch Herrn Dr. Michael Gellen, vorgeannt, auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Luxemburg, am 9. Januar 1996;

- 1.350 (eintausenddreihundertfünfzig) Aktien durch die FRANKFURTER HYPOTHEKENBANK CENTRALBODEN Aktiengesellschaft, mit Sitz in Frankfurt am Main, welche hier vertreten ist durch Herrn Dr. Michael Gellen, vorgeannt, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Frankfurt am Main, am 9. Januar 1996.

Sämtliche neuen Aktien sind voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von DEM 45.000.000,- (fünfundvierzig Millionen Deutsche Mark) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

#### *Dritter Beschluss*

Artikel 5 der Satzung wird zur Anpassung an die Kapitalerhöhung wie folgt neu gefasst:

«Das Gesellschaftskapital beträgt siebenundsechzig Millionen fünfhunderttausend Deutsche Mark (67.500.000,- DEM) und ist eingeteilt in sechstausendsiebenhundertfünfzig (6.750) Aktien zu je zehntausend Deutsche Mark (10.000,- DEM).

Die Aktien sind voll eingezahlt.»

#### *Kostenabschätzung*

Der Betrag der Kosten, für die die Gesellschaft auf Grund der Kapitalerhöhung aufzukommen hat, beläuft sich ungefähr auf neun Millionen fünfhundertfünfzigtausend Franken (9.550.000,-).

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung aufgehoben.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. Gellen, P. Hundgeburth-Hoegen, M. Wehrheim, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 1996, vol. 88S, fol. 87, case 9. – Reçu 9.247.500 francs.

*Le Receveur* (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 12. Februar 1996.

F. Baden.

(07408/200/108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 1996.

### **EUROPÄISCHE HYPOTHEKENBANK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 30.469.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 23 février 1996.

F. Baden.

(07409/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 1996.

### **FINANZIARIA DA VINCI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

R. C. Luxembourg B 32.399.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 1er février 1996 que SANINFO, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg-Kirchberg, a été nommée au poste de commissaire aux comptes en remplacement de M. Bernard Irthum, démissionnaire, avec mission à partir des comptes au 31 décembre 1994.

Pour extrait conforme  
SANNE & CIE, S.à r.l.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 1996, vol. 476, fol. 67, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur* (signé): J. Muller.

(07411/521/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 1996.



**GAP INSTITUT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 34.608.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 20 février 1996, vol. 476, fol. 70, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 1996.

Pour la S.A. GAP INSTITUT.

(07412/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 1996.

**GESELLSCHAFT FÜR DIE FÖRDERUNG DES PRESSE- UND VERLAGSWESENS, S.à r.l.,  
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 1, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 15.020.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 22 février 1996, vol. 476, fol. 78, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 1996.

Signature.

(07413/552/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 1996.

**G.H.T. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11C, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 43.111.

**EXTRAIT**

L'assemblée générale extraordinaire tenue à F-Thionville, le 7 février 1996 a décidé de:

1. Accepter la démission des deux administrateurs: Monsieur Michel Garnier et Monsieur Pierre Garnier.

Décharge a été accordée pour l'exécution de leur mandat.

Est nommée nouveau administrateur avec effet immédiat: Mlle Florence Fournier, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée décide de ne pas pourvoir au remplacement du quatrième administrateur.

2. Est nommée administrateur-délégué avec effet immédiat: Mlle Florence Fournier, prénommée.

Luxembourg, le 7 février 1996.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 1996, vol. 476, fol. 59, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07414/664/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 1996.

**GINGE-KERR LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 47.437.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 22 février 1996, vol. 476, fol. 78, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 1996.

Signature.

(07415/552/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 1996.

**IMMOBILIERE EUROLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 22.875.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le dix-huit janvier.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Roger Abras, crédit-rentier, demeurant à B-5020 Flawinnes, 44, rue Emile Dessenijs,

ici représenté par Monsieur Christian Gretsche, employé privé, demeurant à Contern,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 18 janvier 1996, laquelle restera annexée aux présentes.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de seul et unique associé de la société à responsabilité IMMOBILIERE EUROLUX, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B

22.875, constituée suivant acte notarié en date du 17 mai 1985, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 188 du 1<sup>er</sup> juillet 1985, prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

La Société est dissoute et sa mise en liquidation est prononcée à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

Est nommé liquidateur:

Monsieur Roger Abras, crédit-rentier, demeurant à B-5020 Flawinnes, 44, rue Emile Dessenius.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il déterminera et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Ch. Gretsches, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1996, vol. 88S, fol. 93, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 1996.

F. Baden.

(07417/200/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 1996.

**IMPRIMERIE FERNAND QUINTUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 18.794.

Les comptes annuels au 31 décembre 1991, enregistrés à Luxembourg, le 22 février 1996, vol. 476, fol. 80, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 1996.

(07418/653/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 1996.

**IMPRIMERIE FERNAND QUINTUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 18.794.

Les comptes annuels au 31 décembre 1992, enregistrés à Luxembourg, le 22 février 1996, vol. 476, fol. 80, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 1996.

(07419/653/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 1996.

**MEIR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R. C. Luxembourg B 11.793.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Frank Baden, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 8 février 1974, acte publié au Mémorial C, numéro 81 du 11 avril 1974, modifiée par-devant le même notaire, en date du 19 décembre 1975, acte publié au Mémorial C, numéro 71 du 8 avril 1976, modifiée par-devant le même notaire, en date du 21 décembre 1977, acte publié au Mémorial C, numéro 37 du 27 avril 1978.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 février 1996, vol. 476, fol. 67, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MEIR S.A.*

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

(07433/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 1996.

**INTERNATIONAL CHEMISTRY ASSOCIATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 28.839.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 21 février 1996, vol. 476, fol. 76, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 1996.

F. Faber.

(07421/622/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 1996.

**INTERNATIONAL CHEMISTRY ASSOCIATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 28.839.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 21 février 1996, vol. 476, fol. 76, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 1996.

F. Faber.

(07422/622/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 1996.

**INTERNATIONAL CHEMISTRY ASSOCIATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 28.839.

Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 août 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 319 du 3 décembre 1988. Modifiée suivant acte reçu par le même notaire Hencks en date du 23 novembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 77 du 17 février 1993.

Lors de l'assemblée générale ordinaire de la société INTERNATIONAL CHEMISTRY ASSOCIATION S.A., qui s'est tenue le 10 juin 1994, les décisions suivantes ont été prises:

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée nomme comme administrateurs:

M. Claude Faber, demeurant à L-Mamer, nommé également président et administrateur-délégué;

M. Jean Faber, demeurant à L-Bereldange;

M. Norbert Coster, demeurant à L-Senningerberg;

et comme commissaire aux comptes:

M. Jean-Claude Jolis, demeurant à L-Lannen.

Les mandats prennent fin à l'issue de l'assemblée annuelle qui se tiendra en 1998.

Luxembourg, le 13 juin 1994.

Pour la société  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 1996, vol. 476, fol. 76, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07423/622/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 1996.

**INTERNATIONALE DE LANGUES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 46.712.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 22 février 1996, vol. 476, fol. 77, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 1996.

Signature.

(07424/507/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 1996.

**INTERGRAPHIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6910 Roodt-sur-Syre, 3, rue de la Gare.

Suite au courrier recommandé adressé à la Fiduciaire Uhres par le Ministère des Classes moyennes et du Tourisme en date du 1<sup>er</sup> février 1996, Monsieur N. Herz démissionne du poste de gérant qu'il occupe au sein de la société INTERGRAPHIC, S.à r.l. à compter de ce jour.

Roodt-sur-Syre, le 6 février 1996.

N. Herz.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 1996, vol. 476, fol. 37, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07420/999/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 1996.

**INVESTOLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 10.605.

Le bilan au 30 septembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 février 1996, vol. 476, fol. 18, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INVESTOLUX S.A.  
Signature

(07425/267/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 1996.

**JOINT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 42.908.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 22 février 1996, vol. 476, fol. 80, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration  
Signature

(07426/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 1996.

**KNOX HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.  
R. C. Luxembourg B 44.787.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 22 février 1996, vol. 476, fol. 77, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 1996.

Pour la société  
ARTHUR ANDERSEN & CO, Société civile  
Signature

(07429/501/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 1996.

**KYLE-STONE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.  
R. C. Luxembourg B 37.360.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 22 février 1996, vol. 476, fol. 77, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 1996.

Pour la société  
ARTHUR ANDERSEN & CO, Société civile  
Signature

(07430/501/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 1996.

**LAURIANE INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 42.097.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 octobre 1995 que:

1. décharge est accordée à l'administrateur démissionnaire, M. Max Petram, pour le restant de son mandat.
2. M. Dirk C. Oppelaar, maître en droit, résidant au 10, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, est élu au poste d'administrateur de la société. Il terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire.
3. Décharge est accordée au Commissaire aux Comptes démissionnaire, la fiduciaire ERNST & YOUNG, pour le restant de son mandat.
4. M. Bernard Irthum, réviseur d'entreprises, domicilié à Lorentzweiler, L-7353, est élu au poste de Commissaire aux Comptes de la société. Il terminera le mandat du Commissaire aux Comptes démissionnaire.

Luxembourg, le 14 octobre 1995.

Pour extrait conforme  
R. P. Pels  
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 1996, vol. 475, fol. 35, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07431/724/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 1996.

**KENROSS LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 48.548.

Le bilan au 31 août 1995, enregistré à Luxembourg, le 21 février 1996, vol. 476, fol. 74, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration  
Signature

(07427/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 1996.

**KENROSS LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 48.548.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 20 février 1996 que suite à l'autorisation reçue par l'assemblée générale ordinaire du même jour, Monsieur Luciano Berti, administrateur de sociétés, demeurant à Bussero (Italie), a été nommé président-administrateur-délégué avec tous pouvoirs d'engager la société sous sa signature individuelle dans toutes affaires de gestion courante et ordinaire et encore celles qui sont relatives à l'exécution des décisions du conseil d'administration et de l'assemblée générale.

Luxembourg, le 20 février 1996.

Pour extrait conforme  
Pour le Conseil d'Administration  
Par mandat  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 1996, vol. 476, fol. 74, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07428/535/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 1996.

**MARLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 1, rue Philippe II.  
R. C. Luxembourg B 33.782.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 22 février 1996, vol. 476, fol. 78, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 1996.

Signature.

(07432/552/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 1996.

**MESSAGERIE MARITIME LUXEMBOURGEOISE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.  
R. C. Luxembourg B 12.324.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 19 février 1996, vol. 476, fol. 67, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 1996.

SANNE & Cie, S.à r.l.  
Signature

(07436/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 1996.

**MERIGNAC FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.  
R. C. Luxembourg B 20.782.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notaire de résidence alors à Mersch et maintenant à Hesperange, en date du 20 mai 1983, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 187 du 27 juillet 1983.

Le bilan au 30 juin 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 février 1996, vol. 476, fol. 67, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MERIGNAC FINANCE S.A.  
KPMG FINANCIAL ENGINEERING  
Signature

(07434/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 1996.

**MERIGNAC FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R. C. Luxembourg B 20.782.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notaire de résidence alors à Mersch et maintenant à Hesperange, en date du 20 mai 1983, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 187 du 27 juillet 1983.

Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 février 1996, vol. 476, fol. 67, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MERIGNAC FINANCE S.A.  
KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

(07435/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 1996.

**FARCOBEL EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 22, Grand-rue.

## STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le trente et un janvier.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Urbain Bruyninckx, pharmacien, demeurant à B-2230 Herselt, 4, Kipdorp,
- 2) Monsieur Rudolf Zeelmaekers, pharmacien, demeurant à B-3320 Aarschot, 6, Gelrodeweg,
- 3) Madame Catherine Ferrière, pharmacienne, demeurant à F-78610 Auffargis, 2bis, chemin du Stade.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup>. Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de FARCOBEL EUROPE S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société a pour objet la représentation et la vente dans le monde entier de machines industrielles cosmétiques, pharmaceutiques et alimentaires, toutes transactions, importation et exportation, développement de formules pharmaceutiques et cosmétiques, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Titre II. - Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trois millions de francs luxembourgeois (LUF 3.000.000,-), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions de deux mille quatre cents francs luxembourgeois (LUF 2.400,-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Le capital autorisé de la société est fixé à deux cents millions de francs luxembourgeois (LUF 200.000.000,-), divisé en deux cent mille (200.000) actions de mille francs (1.000,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à et mandaté pour:

- réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou les émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui, d'ici là, n'auront pas été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

### **Titre III. - Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé, avec l'approbation du commissaire, à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis en ou hors de son sein, associés ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

### **Titre IV. - Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut pas excéder six ans.

### **Titre V. - Assemblée Générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième mardi du mois de mai à 11.00 heures du matin et pour la première fois en 1997.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale aura lieu le premier jour ouvrable suivant.

### **Titre VI. - Année Sociale, Répartition des Bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 1996.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

### **Titre VII. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### **Titre VIII. - Dispositions Générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

#### *Souscription*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

- Monsieur Urbain Bruyninckx, prédit . . . . .	700 actions
- Monsieur Rudolf Zeelmaekers, prédit . . . . .	275 actions
- Madame Catherine Ferrière, prédiite . . . . .	275 actions
Total: mille deux cent cinquante . . . . .	1.250 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de trois millions de francs luxembourgeois (LUF 3.000.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

*Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ de cent dix mille francs luxembourgeois (LUF 110.000,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. - Le nombre des administrateurs est fixé à 3 et celui des commissaires à un.

2. - Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Urbain Bruyninckx, prêtre,

- Monsieur Rudolf Zeelmaekers, prêtre,

- Madame Catherine Ferrière, prédite.

La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux administrateurs.

3. - Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Didier Schuurman, comptable, demeurant à B-1130 Bruxelles, 4 rue du Camp.

4. - Le siège social de la société est établi à Luxembourg, 22, Grand-rue.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: U. Bruyninckx, R. Zeelmaekers, C. Ferrière, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 février 1996, vol. 821, fol. 17, case 4. – Reçu 30.000 francs.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 20 février 1996.

C. Doerner.

(07497/209/151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

**ALPINIST S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-6760 Grevenmacher, 23, rue Munschecker.

—  
STATUTEN

Im Jahre eintausendneunhundertsechundneunzig, am vierundzwanzigsten Januar.

Vor Uns, Christine Doerner, Notar im Amtssitz in Bettembourg.

Sind erschienen:

1. - Die Gesellschaft LAXA S.A., mit Sitz in L-1930 Luxemburg, 22, avenue de la Liberté, hier vertreten durch Madame Monique Maller, conseil fiscal, wohnhaft in Grevenmacher, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, datiert vom 17. Januar 1996;

2. - Die Gesellschaft LUXLINE S.A. mit Sitz in L-1930 Luxemburg, 22, avenue de la Liberté, hier vertreten durch Madame Monique Maller, conseil fiscal, wohnhaft in Grevenmacher, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, datiert vom 17. Januar 1996,

welche beiden Vollmachten, nach gehöriger ne varietur-Paraphierung gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben verbleiben, um mit derselben formalisiert zu werden.

Diese Erschienenen ersuchten den instrumentierenden Notar, wie folgt die Satzung einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft zu beurkunden, und zwar:

**Kapitel I. - Bezeichnung, Sitz, Zweck, Dauer**

**Art. 1.** Es wird eine Aktiengesellschaft gegründet unter der Bezeichnung ALPINIST S.A.

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Grevenmacher.

Falls durch aussergewöhnliche Ereignisse politischer oder wirtschaftlicher Art die Gesellschaft in ihrer Tätigkeit am Gesellschaftssitz, oder der reibungslose Verkehr zwischen dem Sitz der Gesellschaft und dem Ausland behindert wird oder eine solche Behinderung vorauszusehen ist, kann der Sitz der Gesellschaft durch einfachen Beschluss vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden.

Die vorübergehende Verlegung des Gesellschaftssitzes beeinträchtigt nicht die Nationalität der Gesellschaft; die diesbezügliche Entscheidung wird getroffen und Drittpersonen zur Kenntnis gebracht durch dasjenige Gesellschaftsgremium, welches unter den gegebenen Umständen am besten hierzu befähigt ist.



**Art. 3.** Die Gesellschaft hat eine unbestimmte Dauer.

**Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist der Transport zu Wasser von Waren aller Art, sowie jede Art von Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt oder denselben fördern kann.

### **Kapitel II. - Gesellschaftskapital, Aktien**

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt eine Million zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (LUF 1.250.000,-) eingeteilt in eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Aktien zu je eintausend Luxemburger Franken (LUF 1.000,-) jede.

Nach Wunsch der Aktionäre können Einzelaktien oder Zertifikate über zwei oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Aktien sind Namens- oder Inhaberaktien, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft kann zum Rückkauf ihrer eigenen Aktien schreiten, unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen.

Unter den gesetzlichen Bedingungen kann ebenfalls das Gesellschaftskapital erhöht oder herabgesetzt werden.

### **Kapitel III. - Verwaltung**

**Art. 6.** Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet. Die Mitglieder des Verwaltungsrates müssen nicht Aktionäre der Gesellschaft sein. Sie werden von der Generalversammlung der Aktionäre ernannt; die Dauer ihrer Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten.

Die Generalversammlung der Aktionäre kann zu jeder Zeit die Mitglieder des Verwaltungsrates abberufen.

Die Anzahl der Mitglieder des Verwaltungsrates, ihre Bezüge und die Dauer ihrer Amtszeit werden von der Generalversammlung festgesetzt.

**Art. 7.** Der Verwaltungsrat bestellt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden.

Die Sitzungen des Verwaltungsrates werden einberufen durch den Vorsitzenden, sooft das Interesse der Gesellschaft es verlangt. Der Verwaltungsrat muss einberufen werden, falls zwei Verwaltungsratsmitglieder es verlangen.

**Art. 8.** Der Verwaltungsrat ist mit den weitestgehenden Vollmachten versehen, um die Verwaltung und die Geschäfte der Gesellschaft durchzuführen. Grundsätzlich ist er zuständig für alle Handlungen, welche nicht durch die Satzung oder durch das Gesetz der Generalversammlung vorbehalten sind. Mit dem Einverständnis der Kommissare kann der Verwaltungsrat, unter den gesetzlichen Bestimmungen, Vorschüsse auf Dividenden zahlen.

**Art. 9.** Drittpersonen gegenüber wird die Gesellschaft durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, oder durch die Einzelunterschrift eines bevollmächtigten Verwaltungsratsmitgliedes verpflichtet, ungeachtet der in Artikel 10 der Satzung vorgesehenen Vollmachten.

**Art. 10.** Der Verwaltungsrat kann die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft sowie die Vertretung derselben in bezug auf die tägliche Geschäftsführung an ein oder mehrere Mitglieder des Verwaltungsrates übertragen, welche die Bezeichnung von geschäftsführenden Verwaltern tragen.

Der Verwaltungsrat kann weiterhin die gesamte Geschäftsverwaltung oder bestimmte Punkte und Abzweigungen davon an einen oder mehreren Direktoren übertragen, oder für bestimmte Funktionen Sondervollmachten an von ihm gewählte Prokuristen abgeben, die weder Mitglieder des Verwaltungsrates, noch Aktionäre der Gesellschaft zu sein brauchen.

**Art. 11.** In sämtlichen Rechtssachen wird die Gesellschaft, sei es als Klägerin, sei es als Beklagte, durch den Verwaltungsrat oder ein vom Verwaltungsrat dazu bestimmtes Verwaltungsratsmitglied vertreten.

### **Kapitel IV. - Aufsicht**

**Art. 12.** Die Aufsicht der Gesellschaft untersteht einem oder mehreren Kommissaren. Die Kommissare werden durch die Generalversammlung ernannt. Die Generalversammlung bestimmt des weiteren über ihre Anzahl, ihre Bezüge und über die Dauer ihres Mandates.

Die Dauer des Mandates der Kommissare darf sechs Jahre nicht überschreiten.

### **Kapitel V. - Generalversammlung**

**Art. 13.** Eine jährliche Generalversammlung findet an dem in der Einberufung angegebenen Ort statt, am ersten Donnerstag des Monats Mai um 11.00 Uhr vormittags und zum ersten Male im Jahre 1997.

Sollte dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag sein, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Arbeitstag verschoben.

### **Kapitel VI. - Geschäftsjahr, Jahresergebnis**

**Art. 14.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Ausnahmsweise begreift das erste Geschäftsjahr eine Laufzeit vom Tage der Gründung der Gesellschaft an gerechnet bis zum 31. Dezember 1996.

**Art. 15.** Der Reingewinn besteht aus dem Überschuss, welcher nach Abzug der Verbindlichkeiten, Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten von der Bilanz verbleibt.

Jährlich sind fünf Prozent (5,00%) des Reingewinnes dem gesetzlichen Reservefonds zuzuführen, und zwar so lange, bis der Reservefonds zehn Prozent (10,00%) des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Falls der Reservefonds, aus welchem Grunde es auch sei, benützt werden sollte, so sind die jährlichen Zuführungen von fünf Prozent des Reingewinnes wieder aufzunehmen.

Über den hinausgehenden Betrag des Reingewinnes verfügt die Generalversammlung nach freiem Ermessen.

### Kapitel VII. - Auflösung, Liquidation

**Art. 16.** Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden. Gelangt die Gesellschaft zur Auflösung, so erfolgt ihre Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren. Liquidatoren können sowohl physische Personen als auch Gesellschaften sein. Die Ernennung der Liquidatoren, die Festsetzung ihrer Befugnisse und ihrer Bezüge werden durch die Generalversammlung vorgenommen.

### Kapitel VIII. - Allgemeines

**Art. 17.** Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung vorgesehen sind, wird auf die Bestimmungen des luxemburgischen Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, so wie dieses Gesetz umgeändert wurde, hingewiesen.

#### Zeichnung der Aktien

Nachdem die Satzung der Gesellschaft wie hiavor angegeben festgesetzt wurde, haben die Gründer die Aktien wie folgt gezeichnet:

- Die Gesellschaft LAXA S.A., vorgeannt: . . . . .	625 Aktien
- Die Gesellschaft LUXLINE S.A., vorgeannt: . . . . .	625 Aktien
Total . . . . .	1.250 Aktien

Die hiavor gezeichneten Aktien wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft ab heute die Summe von einer Million zweihundertfünfzigtausend Franken (1.250.000,-) zur Verfügung steht, worüber dem unterzeichneten Notar der Nachweis gebracht wurde.

#### Feststellung

Der unterzeichnete Notar stellt fest, dass alle Voraussetzungen nach Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften gegeben sind, und vermerkt ausdrücklich die Einhaltung der vorgeschriebenen Bedingungen.

#### Kosten

Der Gesamtbetrag aller Unkosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, die der Gesellschaft im Zusammenhang mit ihrer Gründung erwachsen oder berechnet werden, wird auf sechzigtausend Franken (60.000,-) abgeschätzt.

#### Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben die Erschienenen, welche die Gesamtheit des gezeichneten Gesellschaftskapitals darstellen, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden, zu welcher sie sich als ordentlich einberufen betrachten.

Sie stellen fest, dass die Generalversammlung rechtskräftig bestellt ist, und fassen einstimmig folgende Beschlüsse:

- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird festgesetzt auf 3; diejenige der Kommissare auf einen.
- Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden berufen:
  - Frau Monique Maller, Administrateur, in Grevenmacher wohnend,
  - Frau Cornelia Spuijbroek, Administrateur, in Grevenmacher wohnend,
  - Fräulein Iris Hof, Administrateur, in NL-Enschede wohnend.
- Zum Kommissaren wird berufen:
  - Die Gesellschaft LUX-FIDUCIAIRE S.C. mit Sitz in L-1930 Luxemburg, 22, avenue de la Liberté.
- Das Mandat der soeben ernannten Verwaltungsratsmitglieder und Kommissaren endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 1999.
- Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-6760 Grevenmacher, rue Munschecker, 23.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxembourg.

Und nach Vorlesung an alle Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: M. Maller, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 31 janvier 1996, vol. 821, fol. 12, case 1. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Für gleichlautende Ausfertigung der Gesellschaft auf Befragen, ausgehändigt zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 15. Februar 1996.

C. Doerner.

(07494/209/149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1996.

### **M.GROUP INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

R. C. Luxembourg B 18.388.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 février 1996, vol. 476, fol. 67, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 14 février 1996.

SANNE & Cie, S.à r.l.

Signature

(07437/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 1996.

**IMMOBUILD S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2453 Luxembourg, 16, rue E. Ruppert.

—  
STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-six on the twelfth of February.  
Before Maître Marc Elter, notary residing in Luxembourg.

Appeared:

1. - WATERSIDE FINANCIAL LTD, incorporated under British Virgin Islands Law and having its registered office at Skelton Building, Road Town Tortola, Main Street, P.O. box 3136, British Virgin Islands;
  2. - Mr Gérard Becquer, réviseur d'entreprises, residing in L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.
- The party sub 1. acting as founder and the party sub 2. acting as subscriber of the company.  
Both of them, hereby represented by Mr Philippe Leclercq, employee, residing in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

The before said proxies, being initialled ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their hereinabove stated capacities, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a société anonyme which they declared to organize among themselves.

**Art. 1.** Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg S.A. is hereby formed under the title IMMOBUILD S.A.

**Art. 2.** The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

**Art. 3.** The Registered Office of the Company is in Luxembourg.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, the Registered Office of the Company may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, until such time as the situation becomes normalised.

**Art. 4.** The Company's purpose is to take participations, in any form whatever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929 on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment.

**Art. 5.** The subscribed capital is set at LUF 10,000,000.- (ten million Luxembourg francs), represented by 10,000 (ten thousand) shares with a nominal value of LUF 1,000.- (one thousand Luxembourg francs) each, carrying one voting right in the general assembly.

All the shares are in bearer or nominative form.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

**Art. 6.** The Company is administered by a Board comprising at least three members, which elect a president among themselves. Their mandates may not exceed six years.

**Art. 7.** The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular, it can arbitrate, agree to compromise, grant waivers and grant replevins with or without payment.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more Directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts binding the Company must be signed by two Directors or by an officer duly authorized by the Board of Directors.

**Art. 8.** Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

**Art. 9.** The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandates may not exceed six years.

**Art. 10.** The Company's business year begins on January 1st and closes on December 31. Exceptionally, the first business year will begin today and close on December 31, 1996.

**Art. 11.** The annual General Meeting is held on the last Friday of the month of May at 11.00 a.m. at the Company's Registered Office, or at another place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

**Art. 12.** Any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not be a shareholder himself.

**Art. 13.** The General Assembly has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

**Art. 14.** For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

#### *Subscription*

The capital has been subscribed to as follows:

1. - WATERSIDE FINANCIAL LTD: nine thousand nine hundred and ninety-nine shares . . . . .	9,999
2. - Mr Gérard Becquer: one share . . . . .	<u>1</u>
Total: ten thousand shares . . . . .	10,000

The party sub 1. is designated founder; the party sub 2. only intervenes as common subscriber.

All these shares have been paid up in cash to the extent of 100% (one hundred per cent), and therefore the amount of LUF 10,000,000.- is as of now at the disposal of the Company IMMOBUILD S.A., proof of which has been duly given to the notary.

#### *Statement*

The notary declares that he has checked the existence of the conditions listed in Article 26 of the commercial companies act and states explicitly that these conditions are fulfilled.

#### *Costs*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatever, to be borne by the Company, or charged to it for its formation, amounts to about one hundred and seventy thousand Luxembourg francs.

#### *Extraordinary general meeting*

The parties appearing, representing the totality of the capital and considering themselves as duly convoked, declare that they are meeting in an extraordinary general meeting and take unanimously the following resolutions:

#### *First resolved*

The number of Directors is set at three and that of the auditors at one.

The following are appointed Directors:

1. - Mr Gérard Becquer, réviseur d'entreprises, residing in Luxembourg,
2. - Mr Emmanuel David, réviseur d'entreprises, residing in Luxembourg,
3. - Mrs Marie-Hélène Claude, employée privée, residing in Luxembourg.

Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders which will approve the financial statements at December 31, 1996.

#### *Second resolved*

Is elected as auditor:

COOPERS & LYBRAND, société civile, having its registered office in L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.

Its term of office will expire after the annual meeting of shareholders which will approve the financial statements at December 31, 1996.

#### *Third resolved*

The address of the Company is fixed at L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.

The Board of Directors is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's corporate seat.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en français:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le douze février.

Par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1. - WATERSIDE FINANCIAL LTD, société de droits des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Skelton Building, Road Town Tortola, Main Street, P.O. box 3136, Iles Vierges Britanniques;

2. - Monsieur Gérard Becquer, réviseur d'entreprises, demeurant à L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.

Tous deux ici représentés par Monsieur Philippe Leclercq, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé.

Le comparant sub 1. agissant comme fondateur et le comparant sub 2. agissant comme souscripteur de la société.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme luxembourgeoise dénommée IMMOBUILD S.A.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à LUF 10.000.000,- (dix millions de francs luxembourgeois), représenté par 10.000 (dix mille) actions de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président en son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 10.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 1996.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois de mai à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 14.** Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1. - WATERSIDE FINANCIAL LTD: neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . .	9.999
2. - Gérard Becquer: une action . . . . .	1
Total: dix mille actions . . . . .	10.000

Le comparant sub. 1. est désigné fondateur; le comparant sub. 2. n'intervient qu'en tant que simple souscripteur.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100% (cent pour cent), de sorte que la somme de LUF 10.000.000,- se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ cent soixante-dix mille francs luxembourgeois.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

1. - Monsieur Gérard Becquer, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg,
2. - Monsieur Emmanuel David, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg,
3. - Madame Marie-Hélène Claude, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La durée de leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 1996.

#### *Deuxième résolution*

COOPERS & LYBRAND société civile, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert, est nommée commissaire.

La durée de son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 1996.

#### *Troisième résolution*

L'adresse de la société est fixée à L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Ph. Leclercq, M. Elter.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 1996, vol. 89S, fol. 29, case 10. – Reçu 100.000 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 1996.

M. Elter.

(07499/210/247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1996.

### **NANCILUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 1, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 20.040.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 22 février 1996, vol. 476, fol. 78, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 1996.

Signature.

(07439/552/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 1996.

### **N. J., Société Anonyme.**

Siège social: L-4940 Bascharage, 124-126, avenue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 49.045.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 15 février 1996, vol. 476, fol. 59, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 1996.

Signature.

(07440/664/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 1996.

**MILU S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 53.764.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue de façon extraordinaire au siège le 9 février 1996*

*Première résolution*

L'assemblée accepte la démission de MM. Gustave Stoffel et Germain Birgen ainsi que de Mme Maryse Santini comme administrateurs de la société et leur donne décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

L'assemblée nomme comme administrateurs les personnes suivantes:

- Monsieur Rafael Andujar, dirigeant d'entreprise de résidence à Barcelone, Espagne;
- Monsieur John P. Mc Alonan, avocat de résidence à New-York, USA;
- Monsieur Ralph D. Balestriere, dirigeant d'entreprise de résidence à Crowle, Royaume-Uni.

Leur mandat vient à échéance à l'A.G.O. devant statuer sur le premier exercice social.

*Deuxième résolution*

L'assemblée accepte la démission de la FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG comme commissaire aux comptes et nomme ARTHUR ANDERSEN & CO. SC, L-2180 Luxembourg comme nouveau commissaire aux comptes de la société.

Pour extrait conforme

*Pour MILU S.A.*

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 1996, vol. 476\*, fol. 78, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(07438/024/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 1996.

**NOBLE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 46.168.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 juin 1995 que:

1. Les comptes au 31 décembre 1994 sont acceptés.
2. Les rapports annuels du Conseil d'Administration et du Commissaire sont également acceptés.
3. Les propositions du Conseil quant à l'affectation des résultats sont acceptées.
4. Décharge est accordée à l'administrateur démissionnaire, M. Max Petram pour le restant de son mandat.
5. M. Dirk C. Oppelaar, maître en droit, résidant au 10, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, est élu au poste d'administrateur de la société. Il terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 22 juin 1995.

Pour extrait conforme

R. P. Pels

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 1996, vol. 475, fol. 35, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(07441/724/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 1996.

**OPS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 48.789.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 15 septembre 1995 que la démission de M. Max Petram en tant qu'administrateur de la société est acceptée et M. Dirk C. Oppelaar, maître en droit, demeurant au 10, rue Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, est élu nouvel administrateur. Il terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 15 septembre 1995.

Pour extrait conforme

R. P. Pels

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 1996, vol. 475, fol. 35, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(07446/724/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 1996.

**PATRIFAM, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 31.932.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 26 septembre 1995 à Luxembourg*

Le Conseil prend acte de la décision de Monsieur Paul Van Hool de ne plus assurer la gestion journalière des affaires de la société, et le décharge de son mandat d'Administrateur-délégué.

Monsieur Paul Van Hool restera Administrateur et Président du Conseil d'Administration de la société.

Pour copie conforme

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 1996, vol. 476, fol. 82, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(07449/531/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 1996.

---

**PETITE SOURIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 290, avenue Gaston Diderich.  
R. C. Luxembourg B 45.689.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 22 février 1996 que:

1. le gérant Joao Magalhaes da Conceicao Freire a été révoqué avec effet immédiat,
2. la société est dorénavant valablement engagée en toutes circonstances sous la seule signature du gérant unique, Madame Josiane Mandy.

Luxembourg, le 22 février 1996.

Signature  
*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 1996, vol. 476, fol. 81, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(07452/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 1996.

---

**POWER INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11C, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 47.477.

## EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg, le 7 février 1996 a décidé de:

1. Accepter la démission des deux administrateurs: Monsieur Michel Garnier et Monsieur Pierre Garnier.  
Décharge a été accordée pour l'exécution de leur mandat.  
Sont nommés nouveaux administrateurs avec effet immédiat: M. Yves Garnier, employé privé, demeurant à Bertrange, et Mlle Florence Fournier, employée privée, demeurant à Luxembourg.
2. Est nommée administrateur-délégué avec effet immédiat: Mlle Florence Fournier, prénommée.

Pour extrait sincère et conforme

Signature  
*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 1996, vol. 476, fol. 59, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(07454/664/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 1996.

---